



LES
CAHIERS
DES DROITS DE L'HOMME
REVUE MENSUELLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
27, Rue Jean-Dolent — PARIS-XIV^e
Compte Chèques Postaux : 248-25 Paris

Directeur : Daniel MAYER
Secrétaire de Rédaction :
Blanche COUGNENC

Prix de ce numéro : 150 FRANCS
Abonnement pour 10 n^{os} : 700 FRANCS

JEAN JAURÈS

Centième anniversaire de sa naissance
Quarante-cinquième anniversaire de son assassinat

Discours de

Ernest LABROUSSE

Daniel MAYER

Pierre MENDÈS-FRANCE

J. Paul-BONCOUR

(Sorbonne, 20 juin 1959)

LA LIGUE ET

*les camps de "regroupement" en Algérie
la défense de la liberté individuelle
le droit de grève et de réquisition
les menées racistes
la situation internationale*



Résolutions et interventions
« De la torture »

409 298

JEAN JAURÈS

La Ligue des Droits de l'Homme a commémoré, le 20 juin, à la Sorbonne, le centième anniversaire de la naissance de Jaurès et le quarante-cinquième anniversaire de son assassinat.

Devant un auditoire, que le seul amphithéâtre Richelieu n'avait pu contenir, le président de la Ligue Daniel Mayer, MM. Ernest Labrousse et J. Paul-Boncour, membres du Comité Central, et Pierre Mendès-France, ont fait revivre l'inégalable tribun de la gauche républicaine, qui fut, selon le mot d'Emile Kahn, « parmi les quatre ou cinq grands personnages qui ont joué le rôle le plus décisif dans l'affaire Dreyfus ».

Les Cahiers des Droits de l'Homme se devaient de reproduire ces discours :

Daniel MAYER

Associant en 1923 la Ligue des Droits de l'Homme à une manifestation socialiste commémorant Jean Jaurès, Emile Kahn déclarait : « Nous ne sommes pas ici des intrus ». C'est que — il devait ainsi expliquer sa pensée — Jean Jaurès est assez grand pour appartenir ensemble au Socialisme, à la Démocratie, à l'Humanité tout entière.

Quelles que soient les particularités de votre pensée, vous qui êtes venus si nombreux ce soir à l'appel de la Ligue des Droits de l'Homme — à tel point que nous avons été obligés de sonoriser l'amphithéâtre Descartes, celui dans lequel nous nous trouvons s'avérant désormais trop petit pour nos manifestations — vous tous n'êtes pas des intrus dans cette cérémonie du centenaire de la naissance, du quarante-cinquième anniversaire de l'assassinat, même si vous n'êtes pas des ligueurs.

Aucun des orateurs qui, après moi, parleront, ne sont non plus des intrus dans cette célébration.

Jugez-en.

Vous entendrez tout d'abord le professeur Ernest Labrousse (*applaudissements*), membre de notre comité Central, qui est ici, à la Sorbonne, chez lui. Il nous présentera Jaurès historien. Pourra-t-il le dissocier de l'homme politique ? Tâche ardue, quasi impossible de dresser une ligne infranchissable entre le penseur et l'homme d'action. D'autant plus impossible pour Labrousse qu'il est lui-même l'un et l'autre (*applaudissements*), et que sa prodigieuse activité, appuyée sur un immense savoir, rappelle à de nombreux égards l'activité même de celui dont il nous parlera. Nous ne savons pas tout. Mais nous sommes chaque fois surpris de découvrir des sujets nouveaux, des directions inconnues jusqu'alors de nous, dans les tâches menées par celui qui quitte la chaire de professeur pour les studios de la radio, où il commente à la fois avec passion et sagesse des événements qui, sans lui, et dans les temps que nous vivons, seraient par trop unilatéralement présentés. (*Mouvements et applaudissements.*)

Après lui, nous entendrons Pierre Mendès-France. (*Vifs applaudissements.*) (*Répondant aux applaudissements*) : Je vous ai compris. (*Nouveaux applaudissements et rires.*)

Mais il faut quand même préciser quel est le Mendès-France auquel je donnerai la parole. S'agit-il de l'ancien Président du Conseil ? A peine de l'homme politique ? Peut-être : c'est si difficile de se dédoubler. Mais certainement il s'agit de l'ancien Président de la LAURS, du ligueur. Et plus sûrement encore de l'homme qui a hérité de Jaurès et de Léon Blum la haine implacable (*applaudissements*) de tout ce qui, à l'encontre du progrès, est synonyme de médiocrité, d'ignorance, d'obscurantisme, et aussi de nationalisme, cette antithèse du patriotisme. (*Applaudissement.*)

C'est le chrétien Pierre-Henri Simon qui a expliqué le ressentiment entretenu contre Pierre Mendès-France :

« On imagine ce qu'il avait de fâcheux à entendre, pour un peuple qui préférerait le confort de descendre à l'effort de maintenir, un nationalisme affectif à un civisme constructif et les passions aveuglantes du ressentiment au courage de l'esprit qui voit clair et conclut bien. » (*Applaudissements.*)

Vous entendrez enfin Paul-Boncour. (*Applaudissements.*)

Lui aussi, ancien Président du Conseil. Lui aussi, ligueur de toujours, membre de notre Comité Central et Président de la Fédération Internationale des Ligues. Mais, aujourd'hui, essentiellement avocat de la famille Jaurès au procès Raoul Villain. (*Applaudissements.*) Et quel avocat ! Économiste de la vie humaine, ce n'est pas au nom de la vengeance — ce pseudo dommage-intérêt des instincts les plus vils, ni même du simple ressentiment, qu'il plaide. C'est au nom du risque de l'Unité nationale compromise.

Écoutons-le, à quarante ans de distance — le procès est de mars 1919 — avant de l'écouter tout à l'heure :

« La France est frappée de stupeur.

« Elle suit, angoissée, les obsèques de Jaurès ; elle se demande si tout cet accord qui se formait, ne va pas être brisé, si tout cet élan vers la frontière ne va pas être rompu, si tout ne va pas être remis en cause par le crime d'un seul homme ».

Ainsi, ce sont toujours les mêmes qui, par leurs gestes, menacent la vie nationale et la corrompent. (Applaudissements.)

Mais il me faut, avant eux, dire l'esprit dans lequel la Ligue, ce soir, entend honorer Jaurès, ce qu'elle entend honorer en Jaurès :

C'est tout d'abord, naturellement, le défenseur de Dreyfus.

Emile Kahn a dit de lui : « Il a été parmi les quatre ou cinq grands personnages qui ont joué le rôle le plus décisif dans l'affaire Dreyfus. Il y est entré des premiers, à un moment où les défenseurs du condamné de 1894 étaient encore très rares. »

Oui, l'un des premiers, mais pas le premier. Il s'était en effet, peu à peu, auparavant, formé son jugement. Il y a huit ans, dans cette même salle, à l'appel de la Société des Amis de Léon Blum, Samuel Spanien, l'inoubliable avocat des heures de Bourrassol et du procès de Riom, disait le mot admirable de l'ancien chef du Gouvernement de Front Populaire. Accusé d'avoir trahi « les devoirs de sa charge », Léon Blum avait étudié son propre dossier comme s'il s'agissait de celui d'un étranger, comme il aurait, en tant qu'avocat, médité sur le comportement d'un éventuel client. Après avoir consacré de longues journées à cette analyse impartiale, il s'écria devant Spanien : « Ma conviction est faite ». Ayant reçu ainsi confirmation par son propre esprit de sa propre innocence en face des accusations lancées par Vichy, Léon Blum prépara alors sereinement sa défense. Il semble que, quarante-cinq ans auparavant, ce soit un double mouvement de même nature qui ait animé Jean Jaurès. On note une première période au cours de laquelle il s'informe et cherche sa conviction intime. Dès qu'il est — en quelque sorte scientifiquement — persuadé de l'innocence, il se lance dans la bataille, mettant son ardeur communicative au service d'une cause qui prend de plus en plus la valeur d'un symbole.

A ceux qui, d'ailleurs de moins en moins nombreux dans les rangs des organisations socialistes, disent : « Mais il s'agit d'un officier, d'un bourgeois », et qui, au nom d'un sentiment « de classe » bien mal compris, pratiquent la religion de l'abstention, il répondra :

« ... Si Dreyfus a été illégalement condamné, et si, en effet, comme je le démontrerai bientôt, il est innocent, il n'est plus un officier ni un bourgeois : il est dépouillé, par l'excès même du malheur, de tout caractère de classe ; il n'est plus que l'humanité elle-même, au plus haut degré de misère et de désespoir qui se puisse imaginer... Il est seulement un exemplaire de l'humaine souffrance en ce qu'elle a de plus poignant. Il est le témoin vivant du mensonge militaire, de la lâcheté politique, des crimes de l'autorité. » (Applaudissements.)

L'humaine souffrance ! Sans doute pensait-il à elle lorsque, s'opposant à ceux qui voulaient que l'on refusât la grâce proposée par Waldeck-Rousseau, Jaurès avait demandé qu'on l'acceptât, non comme une mesure d'apaisement, mais comme « un acompte d'humanité sur l'entière justice ».

C'est que les luttes de Jaurès n'étaient pas abstraites. Il ne construisait pas pour l'esprit les contours d'une société meilleure. L'établissement de graphiques et de statistiques n'était pas le but qu'il se proposait ni le moyen qu'il utilisait. Il songeait essentiellement à l'homme, à tous les hommes quelles que fussent leurs races. (Applaudissements.)

Après s'être refusé à s'associer à la Chambre, en février 1908, à ceux qui envoient un témoignage de félicitation aux troupes engagées au Maroc, il écrit, dans la *Dépêche de Toulouse* :

« A ceux qui, cette fois encore, jouent du patriotisme pour couvrir des dessous d'ambition, de conquête et de convoitise, nous laissons la responsabilité de ce jeu. Nous aimons assez la France pour avoir le courage de la servir contre toutes ces intrigues. Nous l'aimons assez pour consentir s'il le faut à passer pour de mauvais Français pour mieux la sauver. » (Applaudissements.)

Pudiquement, il appelle l'irruption la conquête et il écrit encore :

« Il fut un temps, quand ces peuples étaient inorganisés et amorphes, où l'on pouvait sans les faire souffrir trop cruellement, les amputer de quelques parties de territoire ou de quelques parcelles de souveraineté. Mais à mesure qu'ils s'élevaient dans l'échelle de la vie des peuples, qu'ils prennent une conscience une et totale, ils deviennent plus sensibles aux blessures qui peuvent leur être faites par l'esprit de convoitise et d'irruption. » (Applaudissements.)

Les Français ayant, en 1911, abattu, disait la presse, « une cinquantaine de fanatiques » qui avaient tiré sur eux, Jean Jaurès s'exclame :

« Des fanatiques ! Et c'est ainsi que vous dites que l'homme est le plus vil des êtres s'il n'est pas prêt à défendre jusqu'à la dernière goutte de sang l'intégrité de son pays et de sa race, parce qu'il y a des hommes qui, voyant venir ce qui pour nous est la France, mais qui pour eux est l'étranger, voyant des hommes en armes et des obus pleuvoir et des canons de fusils briller, se disent : « Nous avons vécu jusqu'ici libres, indépendants et farouches » et se défendent, vous les déshonorez du nom de fanatiques ! » (Applaudissements.)

Et le 21 mai 1912, dans l'*Humanité*, il écrit encore : « Quelle douleur et quelle honte de penser que la France, égarée par des spéculateurs sans conscience, par des diplomates de sottise et d'orgueil, n'est plus dans le monde musulman qu'une puissance de destruction. » (Applaudissements.)

Ses avertissements aux dirigeants étaient essentiellement animés par sa passion du bien public, par son incomparable amour de la France.

Quelle France ? Sans doute celle décrite plus tard par Edouard Herriot :

« Non la France des monuments héroïques ou des somptueux décors, mais celle des bourgs et des villages ; celle des paysages si chargés d'histoire que chacun d'eux semble réfléchir et penser ; celle des maisons chenuës qui sont assises en tailleur sur la pente des collines : celle des vieux clochers pareils à des bonnets de vieilles femmes qui semblent recueillir tous les bruits humains ; celle des rivières qui bavardent en patois. » (Applaudissements.)

Mais il savait aussi admonester le peuple sur lequel il ne « se penchait jamais », mais qu'il tentait d'élever jusqu'au rôle que l'Histoire lui assigne.

J'ai déjà, l'année dernière, ici même, lu ce qu'il écrivait en décembre 1888 dans la *Dépêche de Toulouse*. On comprendra mieux, lorsqu'on aura entendu cette lecture, pourquoi je la refais, peut-être pour un seul d'entre vous qui n'en connaît pas le texte :

« La démocratie oublie une chose, c'est qu'elle est la force et qu'elle peut être la lumière ; c'est qu'il dépend d'elle de restaurer le pouvoir central, organe nécessaire de la volonté nationale, instrument nécessaire d'une démocratie en travail, sans abandonner une parcelle de sa liberté. Il dépend d'elle d'élever le pouvoir exécutif au-dessus des coalitions étourdies et des basses compétitions, sans abdiquer jamais aux mains d'un homme.

Or, que fait-elle ? Elle s'attroupe autour d'un nom propre, elle acclame un soldat qui ne dit même pas le fond de sa pensée. (Murmures et rires.) Un grand mouvement était nécessaire ; il pouvait se faire par le peuple et pour le peuple, il se fait par un homme et pour un homme. Le paysan, qui cherche l'ordre, la stabilité, la paix et la justice, verra sortir une fois de plus de l'urne plébiscitaire, avec le nom du général à qui il se livre, la guerre civile et la guerre étrangère, la corruption systématique et l'iniquité. » (Vifs applaudissements.)

Et seize ans plus tard, au Congrès de la IIe Internationale à Amsterdam, en 1904, Jean Jaurès disait :

« Les deux périls qui, en France, la menacent le plus profondément, sont le cléricanisme et le césarisme. Notre cléricanisme, parce que traditionnellement, historiquement, il a été lié à toutes les puissances politiques et sociales de réaction et d'oppression. Et l'autre péril, c'est le césarisme, parce qu'il apparaît à une partie du peuple comme une figure équivoque de la Révolution française elle-même. C'est parce que la Révolution en lutte avec l'Europe a été dévorée par le militarisme révolutionnaire, c'est parce qu'elle a été continuée en même temps que comprimée par le militarisme de Bonaparte, que le césarisme est chez nous un péril incessant. Parce qu'il est en même temps l'appel à la force et au mensonge, il représente une adulation de la Révolution française. » (Applaudissements.)

Et il dénonçait la coalition de l'une et de l'autre, comme il avait, dans une séance dramatique de la Chambre des Députés, en plein cœur de l'Affaire, et au moment où des menaces étaient proférées contre la liberté de la presse, dénoncé la diversion de Méline contre les écrivains socialistes. Ceux qui préparent les futures débâcles, « ce ne sont pas ceux qui signalent à temps les fautes, mais ceux qui les commettent, s'était-il écrié (vifs applaudissements), hier, les généraux de Cour protégés par l'Empire ; aujourd'hui, les généraux des Jésuites protégés par la République ! » (Applaudissements.)

* * *

Ainsi donc, tous les combats de Jaurès n'en formaient qu'un. C'était l'éternel combat pour la justice et pour la Vérité, celui dont, au soir de sa vie, dans son livre récent de Mémoires, les professeur Jules Isaac dit que, « d'une époque à l'autre, les mêmes adversaires sont destinés à se retrouver toujours face à face ».

C'est cette recherche passionnée, permanente, de la Justice, c'est-à-dire du bonheur individuel dans une société équitable, composée de l'effort de tous, et que tous se transmettent de génération en génération, qui était la bataille de Jaurès, comme elle est demeurée la bataille de la Ligue. L'affaire Dreyfus n'en aura été qu'un moment, passager, qu'un symbole.

« Il y a une affaire Dreyfus, disait Ferdinand Buisson, partout où il y a un droit lésé, un homme qui souffre, une conscience humaine opprimée, une victime de l'arbitraire, de l'oppression, de l'injustice sociale, quelle qu'en soit la cause ou la forme ».

Pour cette bataille, jamais terminée, il était normal que Jaurès veuille s'appuyer plus particulièrement sur les travailleurs. C'est que pour lui, « l'idéalisme instinctif qui porte la classe ouvrière vers la vérité est d'accord avec son intérêt profond. Il y a, à coup sûr, dans le prolétariat, bien des cerveaux opprimés par un travail servile et encombrés de préjugés bourgeois. Il y a en dehors du prolétariat bien des penseurs hardis et intrépides, qui mettent au-dessus de tout la vérité ; mais dans l'ensemble, c'est le prolétariat seul qui est en harmonie complète avec la vérité. La vraie classe intellectuelle, malgré son inconscience et son ignorance, c'est la classe ouvrière, car elle n'a jamais besoin du mensonge. »

Mais je m'aperçois que je ne vous ai pas parlé de Jaurès lui-même, de l'homme plein de tendresse humaine dont Léon Blum, en 1917, pour le troisième anniversaire de sa mort, disait :

« Je pourrais vous montrer comment il unissait à un égal degré, dans une communion vivante, le sens de la vie intellectuelle et le sens de la vie ouvrière. C'est ce dernier point que notre camarade Jouhaux a marqué avec tant d'émotion et de force dans le discours qu'il prononçait sur son cercueil. Il possédait un sens profond, respectueux, de l'émotion religieuse, autant que l'esprit rationaliste et que le sens de la liberté critique. Il mêlait l'imagination poétique la plus

libre, la plus largement créatrice à la rigueur scientifique la plus exacte. Je pourrais montrer la conciliation de pareils contrastes jusque dans les caractères de sa culture qui était à la fois classique et romantique, car son image était homérique, son ironie platonicienne ou cicéronienne, et en même temps, il savait Hugo par cœur et s'était nourri de Quinet et de Michelet. Je la montrerais jusque dans son caractère qui mêlait l'enjouement à la gravité, la liberté à la pudeur, la prudence au courage ; car nul n'était plus intrépide, nul n'a perçu plus clairement, n'a affronté avec plus de résolution et de calme le danger auquel il se savait destiné et qui a fini par l'atteindre. »

Et deux ans plus tard, témoin au procès de son assassin, Léon Blum complétait scrupuleusement le portrait qu'il en avait lui-même tracé en disant :

Je ne sais pas, d'ailleurs, si personne l'a très bien connu, parce qu'en réalité, c'était un homme qui était d'avance à la mesure de l'histoire ; un homme qui exigeait un recul parce qu'il dépassait l'échelle commune, et dont il fallait s'éloigner pour le juger exactement. Nous-mêmes, qui vivions près de lui, je suis bien sûr que notre tendresse ne nous abusait pas sur son compte, mais au contraire que cette tendresse trop proche de lui nous empêchait de le situer à sa place véritable.

(Applaudissements prolongés.)

Ernest LABROUSSE

Mesdames, Messieurs,

Nous honorons sans doute, ce soir, en Jaurès un homme de mouvement, une force de mouvement, mais aussi le courage politique, la probité scientifique, l'idéalisme républicain. La Ligue des Droits de l'Homme n'a jamais séparé les valeurs politiques et les valeurs morales. Que Jaurès soit ce soir parmi nous, et qu'il le soit dans cette Sorbonne de la recherche et de la gratuité, donne bien à notre manifestation son véritable caractère.

Bien mieux que dans l'autre temple où il repose si près de nous, Jaurès est ici même à sa place. L'acclamation de la jeunesse l'y attend encore. Il avait d'ailleurs rêvé, un moment, d'y enseigner. C'était après les élections de 1898, en pleine affaire Dreyfus. Il n'avait pas alors cédé au sentiment public. Il était l'homme des résistances. Il avait choisi la lutte, le courage, l'impopularité, et non le pacte avec l'adversaire, et non le doucereux et équivoque compromis. Ce fut l'échec électoral, le digne échec. C'est alors qu'il avait demandé l'autorisation de professer un cours libre à la Faculté des Lettres. L'autorisation lui fut refusée à la majorité par l'Assemblée de la Faculté. Dans la minorité, il y avait — avec combien de noms illustres — Alphonse Aulard et Ernest Lavisse.

La Sorbonne s'est ainsi privée de cette collaboration éclatante. Jaurès n'entra pas ici comme professeur, même sous la forme auxiliaire et épisodique du cours libre. Il ne tarda pas à y entrer comme auteur : nos maîtres d'alors nous recommandaient comme un livre capital son histoire de la Révolution. A mesure que le recul historique a fait son œuvre, il y est devenu sujet d'études. Avec quel intérêt al-je lu, il y a quelques années, le travail d'un de ses lointains successeurs à l'Ecole Normale — comme lui « cacique » — sur Jaurès orateur. Quel thème ce serait pour ce soir : discours anniversaire et discours politique ! Quel colloque à ouvrir avec les hommes d'Etat que je vois à mes côtés ! (Applaudissements.)

Si ouvert sur la science que soit le discours politique, si ouvert sur la vie que soit le discours universitaire, une différence de structure, de nature, les sépare communément, même dans l'hypothèse d'une égale qualité de substance et d'une certaine équivalence de public. La tactique oratoire n'est pas la même. L'universitaire attaque son public de l'extérieur ; il vaut par l'originalité, la nouveauté, le poids, l'aloi des richesses qu'il présente à un auditoire acquisitif. Il séduit par ce qu'il apporte. L'orateur politique séduit par ce qu'il prend. Sa matière, c'est précisément le public et les richesses de ce public. Il attaque « de l'intérieur ». Vous le demanderai-je, Mendès ? Le demanderai-je aux autres orateurs politiques qui sont près de vous ? Quel est donc le travail de l'éloquence politique sur la foule ? Révéler la foule à elle-même, la libérer de ses sentiments collectifs et les lui dire. La réussite n'est pas ici dans la présentation d'une nouveauté, mais dans la révélation d'une communauté.

Nul plus que Jaurès n'éprouvait le besoin d'une opération de cette nature. Bracke-Desrousseaux l'affirmait en propres termes à notre jeune cacique de tout à l'heure : « Jaurès n'était vraiment lui-même qu'à partir de cet instant de communion, qu'après avoir fait d'une foule, « une unité ».

Son exemple montre bien d'ailleurs que les deux genres n'étaient pas inconciliables. Gardons-nous de l'esprit de système et des préjugés de catégorie. Gardons-nous surtout, en la matière, du préjugé hagiographique. La Société d'études jaurésiennes — dont je suis heureux d'annoncer la prochaine formation — ne l'aura pas. Bracke me parlait un jour des inégalités de Jaurès, d'un discours à l'autre. Et toujours d'après Bracke — dans une conversation dont fait état l'étude que j'ai citée — certains débuts de discours étaient hésitants, ou la voix parfois mal posée, ou le geste parfois mal accordé à la parole. Ce n'était pas un « diseur » à la manière de Viviani, ou un acteur à la manière de Briand. La vérité, c'est qu'on est un peu embarrassé de parler d'une « manière », avec Jaurès. Un débordement d'humanisme, de lyrisme, de puissance verbale marque son génie oratoire d'un signe unique. Mais il y a aussi dans cette éloquence un aliment unique : la flamme des Révolutions. Nos grands orateurs des temps contemporains ont été des hommes de Révolution et, au moins un temps, les lyriques porte-parole des Révolutions. (Applaudissements.)

C'était le cas d'un Mirabeau ou d'un Danton. C'était le cas d'un Lamartine, alors que grondait l'approche de Quarante-Huit. C'était le cas du Gambetta des grandes heures. Et Jaurès apercevait bien cette présence révolutionnaire dans l'éloquence française. Il disait de lui que, sur les bancs de la droite, il n'aurait été qu'un volcan vomissant de la glace.

Chez Jaurès, l'immensité des dons rencontre et exploite l'immensité des thèmes : il croit en l'Homme — la fin, le dieu des révolutions populaires — en l'Homme immense, il lui crie, il lui prédit dans une éloquence biblique son « destin incomparable ». (*Vifs applaudissements.*)

Prédiction d'historien. Cet homme d'Etat, pressé des sollicitations quotidiennes, voit le présent dans toute la profondeur de la perspective historique. Comme le grand Saint-Simon, il retrouve les courbes évolutives des institutions, et par là même le sens de l'Histoire. Et c'est d'après l'œuvre historique de Jaurès, bien plus que d'après les débats doctrinaux auxquels il a participé, que nous pouvons juger de sa méthode, de son interprétation du mouvement du monde. Croyez-moi : chaque fois que d'abstraites débats nous affrontent, cherchons dans la pratique le secret des rapprochements. Rappelez-vous la parole de Foch, en désaccord avec d'autres grands chefs, aux temps les plus durs de la guerre : « Nous sommes en désaccord sur les principes ? Passons à l'application ! »

C'est dans Jaurès praticien de l'Histoire, autant que dans Jaurès théoricien de l'Histoire, que nous recherchons son interprétation du monde des hommes. Il adhère à l'interprétation matérialiste. Et la critique marxiste salue son histoire comme une œuvre essentielle. Il la place d'ailleurs sous l'invocation de Marx. Mais aussi de Michelet. Les foules de Jaurès sont toutefois plus concrètes que le « Peuple » du grand romantique. A la foule de Michelet — si « social » que soit Michelet — foule merveilleuse, unanime, saisie de sublimes initiatives, il substitue une foule plus réelle, plus dure, où l'on trouve les clivages et les contours des groupes sociaux. A travers les groupes, dominant la société illimitée des obscurs, avec ses groupes et ses classes, il voit aussi les hommes qui les symbolisent. Et voici qu'à l'invocation de Marx et de Michelet, il ajoute celle de Plutarque. C'est une histoire globale, totale de la Révolution, qu'il entend nous donner. Il ne nous présente pas une Révolution sans visages. Vous savez bien ceux qu'il préfère. Il n'en rend pas moins justice aux Girondins, Il ne les confond pas dans un même personnage. Vous rappelez-vous son Roland ? Le voici tel que, pour ma part, je l'ai toujours entrevu : « Vieille corneille lugubre et bavarde, perchée sur l'arbre de la Liberté. » Juge-t-il les Girondins dans leur ensemble ! C'étaient sans doute, nous dit-il, les hommes de la Révolution : non pas des moyens de la Révolution. Ces moyens, transitoires mais monstrueux, aux dimensions d'une Révolution « monstrueuse », Jaurès, en gros, s'y résigne. Il ne cherche pas d'échappatoire. Michelet se disait Montagnard, mais non pas Jacobin. Non, non, réplique Jaurès, ce n'est pas répondre. Il faut choisir entre les hommes, choisir entre les politiques. Ces morts, vous les avez réveillés, ils vous regardent, vous interpellent : « Es-tu avec nous ? Contre nous ? »

... Ils vous imposent la loi de la vie, la loi étroite du choix, de la préférence, du combat ; du parti pris, de l'âpre et nécessaire exclusion.

Alors ? Choisir Cambon et Carnot comme Michelet, et non pas Robespierre ?

... Si grands qu'ils aient été, Cambon et Carnot ont été des administrateurs, non des gouvernants. Ils ont été des effets ; Robespierre était une cause. Je ne veux pas faire à tous ces combattants qui m'interpellent une réponse évasive, hypocrite et poltronne. Je leur dis : ici, sous ce soleil de juin 93 qui échauffe votre âpre bataille, je suis avec Robespierre, et c'est à côté de lui que je vais m'asseoir aux Jacobins.

C'est l'éternel problème des moyens et des fins. Le moyen de la Révolution française, sa base politique dans sa phase ascendante ? Répondons clairement, nous aussi, et unissons, dans une commune réponse, Jean Jaurès à Georges Lefebvre, le grand historien de notre Révolution. Ce moyen — avec toutes ses contradictions à long terme, avec les difficultés accrues que rencontrera sa mise en œuvre — c'est l'union de la petite bourgeoisie et des classes populaires. C'est, précise Georges Lefebvre, une sorte de « front populaire ». Et c'est de la même formule que sortira tout le progrès démocratique du XIX^e siècle, y compris la fondation de la Troisième République, au temps où Gambetta, aux lendemains de la Commune et face à la contre-révolution, désapprenait la peur sociale à ses amis ! (*Longs applaudissements.*)

C'est ici que Jaurès historien rencontre Jaurès politique. Il sait la vanité, la dérision des programmes politiques que ne soutiennent pas des forces à leur mesure. Il sait, fort de toute son expérience historique et politique, l'imposture des programmes qui ne font pas à la question des voies et moyens toute leur place, qui ne posent pas, solidement, la question des fins et des moyens. Ce moyen, le bon sens et l'Histoire s'accordent à le désigner : c'est l'union, organique ou occasionnelle, de toutes les forces de la démocratie.

Et d'abord, l'unité socialiste. Le problème se pose depuis longtemps. Mais Jaurès le pose vite, dès la première législature à laquelle il a été élu comme député ouvrier. Peu importe, dit-il en 1897, que les uns mettent l'accent sur l'action légale et le suffrage universel, et que les autres le mettent sur l'action révolutionnaire : personne n'écarte la participation aux luttes électorales et personne ne rejette le recours à la révolution. Non qu'il subordonne tout à l'unité. Non qu'il l'ait toujours vue de la même façon, dans le contexte changeant de la vie parlementaire et politique. Ce n'est pas le lieu d'en débattre. Mais nous avons son discours sténographié du congrès de Rouen, en mars 1905. Il salue l'unité — une unité qui laisse déjà en dehors d'elle, sur la droite, un certain nombre d'éléments douteux — avec confiance, avec ferveur. Elle lui apparaît, en gros, comme nue chance de la République, comme un mécanisme accélérateur de la liberté et de l'égalité : il rêve de ce que pourrait donner pour le socialisme, le mécanisme républicain manié par un prolétariat uni et fortement organisé. Et c'est le vote unanime par le « parti socialiste français » de la Déclaration unitaire.

L'homme de l'unité socialiste était aussi l'homme des contacts fraternels entre les groupements socialistes entrés dans l'unité ; et avec les groupements que l'unité laissait en dehors. Nul mieux que lui, au sein du parti unifié, n'a compris le syndicalisme révolutionnaire de la jeune C. G. T. Nul mieux que lui, au sein du même parti, n'a compris et aimé tout ce qu'apportait finalement de richesse et de vie à l'œuvre commune, les libres courants des tendances. Le parti socialiste était avec Jaurès l'Extrême-Gauche ouverte. Non pas une cohue : mais une formation diverse et active à la fois, aguerrie, affermie, purifiée par l'incessante offensive. Ce n'est pas à l'hervéisme, malgré ses indéfendables outrances, qu'allaient de préférence les sévérités de Jaurès, mais aux hommes troubles, ou aux louches alliances qui faisaient le jeu de la contre-révolution de toujours. Elle a toujours cherché sur les bancs de la gauche et de l'extrême-gauche des comparses ou des complices. Et plus le débauchage avance à gauche, et plus il est payant. (*Vifs applaudissements.*)

L'élection, dans l'ombre du scrutin secret, du « radical » Doumer à la présidence de la Chambre, en janvier 1905, contre le radical Henri Brisson, frappe à mort le Bloc des Gauches. L'accession à la présidence du Conseil du « socialiste » Aristide Briand accroît le trouble du pays républicain et fait — un temps — le plein des forces de conservation sociale face au syndicalisme révolutionnaire et à la grève des cheminots. Aux deux hommes, Jaurès portera des coups terribles, non seulement au nom de la discipline républicaine, mais de la droiture publique, de la morale publique. (*Applaudissements.*)

Doumer ? C'est l'élu de « la contre-révolution », avec la complicité de « transfuges », « d'intrigants », de « traîtres », de « félons ». C'est le « double Judas qui, deux fois, a livré son parti... »

Face à Briand, les choses étaient plus nettes encore. Le gouvernement qu'il présidait venait de briser la grève des cheminots. Comment ne pas comprendre la réaction indignée de ses camarades de la veille ? Jaurès dénonce à la séance du 19 octobre 1910, le danger qu'une telle attitude fait courir au droit de grève. Ecoutez :

Si, sous prétexte de vie économique..., de vie nationale, on commence à dérober, à voler aux ouvriers et employés des chemins de fer, le droit de grève, de proche en proche, par une contagion inévitable, les industries étant devenues de plus en plus nécessaires, par leur centralisation même, à la vie nationale, ce droit de grève se trouve menacé partout... (Longs applaudissements.)

Il met en cause Millerand, Viviani, eux aussi socialistes d'hier et, lors de ce débat, encore ministres de Briand :

...Nous allions tous, Millerand, Viviani, moi-même, à travers ces populations dolentes et ardentes du Nord et du Pas-de-Calais... Je me rappelle — les avez-vous oubliées à travers les prestiges du pouvoir ? — ... ces grandes assemblées populaires, les vieillards... les hommes mûrs... ces jeunes hommes, ces adolescents... avec les yeux où brillait une foi candide, avec cette flamme qui s'éveille et qui s'allume et qui projette jusque sur l'orateur une sorte d'auréole d'enthousiasme. Tous ils vous écoutaient, ils vous acclamaient... et maintenant, quand ils lisent... que c'est vous, Millerand, Viviani, Briand, qui écartez ce droit de grève, ils doivent se demander si leur vie n'est pas un mauvais rêve !

La trahison indignait Jaurès. Il outrageait la trahison. Le lendemain de ce débat, il dénonce en Briand, qui venait de déclarer que s'il l'avait fallu il serait allé jusqu'à l'illégalité, l'« aventurier », le « traître », le « forban ».

Grand artisan de la rencontre des forces démocratiques, Jaurès veille avec vigilance aux frontières de la majorité, aux frontières de la République où se pressait alors la masse des nouveaux convertis. Il sait bien qu'un gouvernement est finalement prisonnier de sa clientèle politique et sociale. Il sait bien le danger d'ouvrir la place à l'ennemi. Il reconnaissait le Républicain à trois grands signes : le Républicain, c'est celui qui condamne le nationalisme, qui ne transige pas avec le césarisme, qui mène jusqu'au bout le combat contre un certain type de cléricisme, contre certaines formes de pensée qui jamais ne désarmeront. La défense de l'école laïque était finalement pour lui l'épreuve décisive où s'opérait le partage des amis et des adversaires du régime. (*Applaudissements.*)

Laissons-lui de nouveau la parole :

...Aux uns et aux autres, pour dissiper toute équivoque, il suffira de poser cette simple question : « Acceptez-vous les lois scolaires ? Acceptez-vous la laïcité de l'enseignement à tous les degrés ? Et ce n'est même pas assez, pour les représentants de la démocratie républicaine, d'accepter le principe de la laïcité : ils doivent les aimer, et travailler avec passion à leur développement... Voilà la question qu'il faut poser : car c'est la question décisive... Elle permettra de reconnaître ceux qui, de la République, n'acceptent que le nom... »

Bon sens politique ! J'ajouterais : probité politique. L'idée de faire de l'adversaire un auxiliaire ou un allié révoltait tous les hommes de cœur et jusqu'au plus profond de lui-même, jusque dans ses instincts, le pays démocratique tout entier !

Mesdames, Messieurs, inséparable de la pensée politique de Jaurès, il y a une politique des masses de Jaurès, telle que la dictait la fatale expérience, telle que l'accueillait et la modelait le génie synthétique et unificateur de l'homme. Et voici à quoi elle conduisait : à un parti socialiste, synthèse de toutes les forces de révolution entendue au sens le plus large ; et, lors des grandes batailles où se décidait le sort du pays, quand se posait la question des alliances, à une formation électorale où bloquaient toutes les forces de mouvement. C'étaient les formules des victoires d'hier. Dans les mêmes directions s'ouvre et s'éclaire la route d'aujourd'hui.

Sous la lumière jaressienne, la République pourrait renaître... (*Applaudissements prolongés.*)

Pierre MENDÈS-FRANCE

Avec le recul du temps, la leçon politique de JAURÈS prend pour nous sa signification réelle et sa grandeur véritable. Nous voyons se dessiner clairement l'idée maîtresse, partout présente dans ses pensées et dans ses actions, et qui a dominé sa conduite politique : devant les luttes, les souffrances, les contradictions qui déchiraient la France il y a un demi-siècle (comme elles la déchirent aujourd'hui), devant les rivalités internationales qui allaient mener à la Grande Guerre (comme aujourd'hui elles menacent la paix), JAURÈS n'a pas cessé d'être hanté par ce qu'il appelait « **le plus profond et le plus noble besoin de l'esprit humain,** » la recherche de l'unité. C'est pourquoi il reste pour nous, avant tout, le réconciliateur des groupements socialistes désunis, l'inspirateur de l'union de la gauche républicaine, et celui dont les efforts désespérés pour la fraternité des peuples tentaient, jusqu'au jour même de sa mort, de repousser la guerre menaçante. (*Vifs applaudissements.*)

Mais l'unité, pour s'imposer invinciblement, devait, selon JAURÈS, être fondée sur la justice, sur la disparition de toutes les iniquités politiques et sociales. Cette exigence de sa logique et de son cœur, puissamment renforcée par le spectacle de la misère des travailleurs, dès ses premiers contacts avec les mineurs de Carmaux, conduisit JAURÈS vers le socialisme auquel il allait consacrer sa vie. Car le socialisme, c'était précisément pour lui la justice.

Dans son combat pour le triomphe de la justice, et tout en affirmant inlassablement sa foi révolutionnaire et sa fidélité à la pensée marxiste, JAURÈS cherchait, avec tout autant de ténacité, toutes les unions susceptibles de hâter les améliorations successives qui permettraient au socialisme de se réaliser progressivement.

Cet effort conciliateur, il l'avait d'abord entrepris en rassemblant en un parti unifié, les groupements socialistes éparpillés que divisaient des querelles de doctrine et de personnes. L'unité obtenue ne reposait pas sur l'obéissance aveugle à un inflexible credo, à un nouveau conformisme, car elle n'eût jamais été alors, selon sa propre expression, qu'« **une unité despotique et morte.** » Non, ce qu'il voulait dégager, au-delà de tout dogmatisme, c'était l'âme commune, l'élan commun vers le progrès social. À l'inverse de bien des théoriciens, JAURÈS refusait de déterminer, une fois pour toutes, une ligne rigide à suivre, et disait qu'il n'était « **permis à personne de tracer d'avance, avec certitude, la route par où passera le prolétariat.** »

Des divergences sur la tactique peuvent apparaître; elles n'ont, à ses yeux, rien d'irréductible; seul compte l'idéal poursuivi en commun, même si, pour ceux qui y aspirent ensemble, il demeure d'abord relativement imprécis et comme auréolé de nuages car, écrit JAURÈS, « **les écoles socialistes peuvent se transformer.** » D'ailleurs, dit-il encore, mais pour le déplorer, « **les sectes socialistes, après avoir rendu des services, peuvent périr par l'exclusivisme.** » L'exclusivisme, voilà l'un des dangers qui, pour lui, menacent l'action efficace vers le progrès social.

Ses désaccords avec Jules GUESDE ont nés de son refus du fanatisme dogmatique, de sa volonté d'union par delà les barrières des théories, de sa crainte surtout d'un isolement de la classe ouvrière dans la Nation. Isolement redoutable aux yeux d'un homme qui ne pouvait admettre la perspective d'une minorité révolutionnaire s'imposant par la force au mépris des principes démocratiques. Car, loin de voir dans ces principes une simple super-structure au service des classes bourgeoises, il les considérait comme une première étape dans la réalisation de la justice.

A ceux qui craignaient que l'idéal socialiste ne s'abatardât en adoptant les méthodes de la démocratie et du suffrage universel, il répliquait, que, bien au contraire, « **ce sont les appels déclamatoires à la violence, c'est l'attente quasi mystique d'une catastrophe libératrice qui dispensent les hommes de préciser leur pensée et de déterminer leur idéal.** »

Ainsi, le grand parti socialiste, refusant d'être un parti de minorité, doit « **étendre sa surface de contact avec les autres classes** » pour amener graduellement la France au socialisme, comme elle est venue à la République.

On pourrait ne voir dans l'union recherchée avec les diverses formations républicaines, qu'un souci d'opportunité tactique et, même, reprocher à JAURÈS, comme l'ont fait certains de ses adversaires, de compromettre la pureté de la doctrine, pour arracher péniblement quelques concessions, bien faibles au regard des objectifs révolutionnaires. Ce serait méconnaître sa pensée profonde. A cette époque, la classe ouvrière souffrait cruellement; fallait-il, au nom d'un dogmatisme intransigeant, refuser les moyens d'alléger ses misères et de faire aboutir des réformes salutaires, sous prétexte qu'elles étaient limitées? L'émancipation de la femme ouvrière, la loi sur les accidents du travail, les retraites ouvrières (dont il fut l'un des promoteurs), les lois d'assistance, l'impulsion donnée à l'école démocratique et laïque... fallait-il s'en désintéresser? Non, répondait JAURÈS.

Mais il allait plus loin: « **Déclarer d'avance,** écrivait-il, **qu'en dehors du socialisme, toute la nation ne sera qu'un bloc réfractaire et hostile, rejeter de la même façon et condamner au même degré les catégories bourgeoises qui toujours résistent aux réformes et celles qui sont susceptibles peu à peu de les adopter, c'est tuer en germe toute réforme, c'est briser l'espoir du prolétariat.** » Or, dans toute amélioration, JAURÈS voit un échelon gravi dans l'avènement de la démocratie sociale, une conquête de la justice et qui en appellera d'autres, irrésistiblement.

Mais l'appui que les socialistes de JAURÈS apportèrent aux républicains dans les luttes du début du siècle, n'avait pas pour seul but d'obtenir le vote de réformes. A vrai dire, les plus grandes batailles qui secouèrent la République à ses débuts, n'avaient pas un caractère à proprement parler social; c'était des batailles républicaines et démocratiques. Toutefois, le progrès social ne peut se frayer son passage que dans un cadre politique approprié.

Si les hommes de progrès se heurtent à tant de violentes résistances, lorsqu'ils veulent garantir les libertés et la République, c'est parce que des Intérêts égoïstes, des privilèges obstinés craignent — et à juste titre — que la démocratie politique, c'est-à-dire une autre répartition du pouvoir, ne conduise aussitôt à une autre répartition des produits du travail, ce qui n'est autre que l'idéal socialiste. Depuis la Libération — s'il m'est permis d'évoquer des souvenirs récents — nous avons constamment affronté des conflits politiques aigus : la restauration de la démocratie en 1945 ; la liquidation des séquelles de la guerre, de l'occupation et de la collaboration, le redressement économique, la décolonisation dans les territoires d'outre-mer, la résistance au fascisme renaissant, la défense de l'école publique, l'organisation de la paix et de la sécurité... là, se sont situées les lignes de partage des eaux — et non dans le domaine des théories et des doctrines. Mais, dans chacune de ces batailles, c'est toute l'évolution politique et sociale du pays qui était en cause — et ils le savaient bien, ceux qui, dans cette période, nous ont si passionnément combattus. (Applaudissements.)

Tel était déjà le cas lorsque, militant ou élu du peuple, JAURÈS dénonçait l'erreur funeste de ceux qui séparent la question sociale de la question politique. Il n'y a de justice sociale, s'écriait-il, que par la liberté républicaine. Et HERRIOT, lors du transfert des cendres au Panthéon, nous dépeint JAURÈS attaché au régime, dont le maintien lui paraissait une sauvegarde pour l'idéal auquel il s'était dévoué, et décidé à ne pas laisser compromettre ces libertés politiques sans lesquelles il lui paraissait impossible de préparer la liberté économique des travailleurs.

La pleine signification de l'union de JAURÈS avec les républicains s'est dégagée d'une manière éclatante à l'occasion de l'affaire Dreyfus. Là, aucune nécessité tactique ne justifiait son intervention ; il n'y avait pas de réforme à faire passer ni même de gouvernement à soutenir. Il ne s'agissait que de défendre la vérité et les droits de l'individu. GUESDE — qui avait cependant reconnu dans la lettre de ZOLA le plus grand acte révolutionnaire du siècle — ne voulait voir dans l'Affaire qu'une querelle entre bourgeois, qui n'intéressait pas le prolétariat ; HERRIOT, dans le même discours, nous montre, au contraire, de quel courage et de quelle clairvoyance (JAURÈS)... défendit (la République) lorsqu'elle fut menacée par les aventures ou défiées par les injustices, lorsque, dans l'un des plus sévères orages de notre vie nationale, alors que tant de consciences hésitaient, il se prononça, d'un seul coup, contre les équivoques et les mensonges et qu'on entendit sa voix s'élever.

* * *

La République, les droits de l'homme avaient pour JAURÈS une valeur à la fois mystique et historique. Dans la Révolution, il admirait l'œuvre de libération de l'homme, la volonté de justice et l'immense mouvement d'union qu'elle avait fait naître en révélant, sous les divergences des théories, l'élan d'une âme comme nouvelle. Dans

un article célèbre de 1890, JAURÈS écrivait : **Le seul mot de République, tout plein des rêves grandioses des premières générations républicaines, contient à lui tout seul les promesses d'égalité fraternelle. Et encore : La Révolution française... contient le socialisme tout entier.**

Dans cette perspective, celui qui se réclame de la Révolution de 89, qui entend en tirer toutes les conséquences, est déjà un socialiste.

Aussi, JAURÈS ne considérait-il pas l'évolution de la société française, depuis 1789, comme une suite de contradictions, comme un enchaînement de thèses et d'antithèses, mais comme une évolution continue vers le socialisme, naissant de la Révolution, dont il voulait toutes les conséquences, mais avant tout le principe même. Pour atteindre ce but, la politique républicaine peut et doit... s'élargir peu à peu en politique socialiste.

JAURÈS réclamait donc l'union des républicains, la réunion des tendances nées d'une source commune et orientée dans une direction semblable à celle du socialisme même si certaines d'entre elles n'avaient pas encore pris conscience que désormais : **Ce n'est pas seulement dans les relations politiques des hommes, c'est aussi dans leurs relations économiques et sociales qu'il faut faire entrer la liberté vraie, l'égalité, la justice.**

C'est un programme d'action pour assurer l'émancipation et la dignité de l'ouvrier et du producteur. Ceux-ci d'ailleurs ne seront des citoyens pleinement égaux (non seulement en droit, mais en fait), que si leur indépendance et leur liberté de travailleurs sont enfin organiquement garanties.

Dans l'ordre politique, proclamait JAURÈS, la Nation est souveraine et cela a brisé toutes les oligarchies du passé ; dans l'ordre économique, la Nation est soumise à beaucoup de ces oligarchies... Au moment même où le salarié est souverain dans l'ordre politique, il est dans l'ordre économique réduit à une sorte de servage.

Dès lors, il demandait aux hommes de gauche de compléter pacifiquement la démocratie politique en démocratie sociale. (Applaudissements.)

Croire que JAURÈS donnait à l'expression « démocratie sociale » une signification purement doctrinale ou juridique, ce serait oublier qu'à la base de son puissant et constant élan vers la justice, il y avait l'amour. JAURÈS comprenait et partageait intimement les sentiments, les émotions, les passions populaires ; il participait aux misères dont il avait chaque jour le spectacle ; parmi ses plus belles pages, il faut placer celles des *Études Socialistes* où il explique, avec son cœur autant qu'avec sa logique, ce qu'est l'aliénation des travailleurs dans une société dure et cruelle. C'est certainement parce qu'il ressentait leurs souffrances, jusque dans sa chair, et qu'il était impatient de les soulager, que JAURÈS luttait pour le triomphe de toutes les réformes qu'à chaque instant pouvait comporter le système en vigueur.

Et je n'interpréterai pas abusivement sa pensée en disant aussi que, parmi les droits du travail, il ne manquait pas de placer, et au premier rang, le droit au travail.

* * *

S'il n'a jamais prononcé les mots de plein emploi, — parce que la pensée et l'étude économique étaient, voici soixante ans, moins avancées qu'aujourd'hui, et que ces mots eux-mêmes n'étaient pas entrés dans le vocabulaire où ils sont été depuis introduits par les Anglo-Saxons — on peut dire, à la lecture de ses pages les plus frémissantes, que la notion de l'entière utilisation des ressources dans l'intérêt commun lui était familier.

Sans doute, il connaissait bien le sentiment si répandu dans les milieux ouvriers, de constituer une classe à part, une classe qui n'est pas intéressée par ce qui concerne les autres, parce que la peur du chômage total ou partiel qui prive l'homme du salaire, l'insécurité qui l'assujettit sans défense au patron, demeurent des constantes qui commandent ses réactions et son comportement.

Nous avons vu, au cours des dernières années, rétrograder la menace du chômage, nous avons même vu la pénurie de bras se substituer, par moments, à leur offre pléthorique; nous avons pu croire que l'obsession, l'arrière-pensée permanentes — sorte de marque distinctive de la classe ouvrière — allaient finir par disparaître.

Mais que voyons-nous maintenant, à l'heure où une prétendue révolution se targue de redresser la France, de la faire plus grande, plus forte et plus heureuse? Pour recouvrer, nous dit-on, la santé financière, c'est à des mesures récessionnistes qu'on vient d'avoir recours. Cela revient directement ou indirectement — et même si on ne s'en rend pas compte — à donner moins de travail, à créer du chômage ou, en tout cas, à faire planer, sur chaque travailleur, la menace renouvelée du chômage. Du coup, on a fait revivre avec plus d'acuité, le sentiment de cette servitude, de cet assujettissement qui pèse sur la condition ouvrière depuis des générations. Quelle erreur psychologique et qu'elle erreur politique et qui suffiront à expliquer certains revirements électoraux dont les apprentis sorciers se sont étonnés, il y a trois mois. (Applaudissements.)

Si l'on cherche vraiment la réconciliation et l'union dont on parle tant, comment pouvait-on agir de la sorte?

Et si l'on cherche la grandeur nationale, qu'on réfléchisse aux conséquences de toutes sortes pour l'essor du pays et pour sa vitalité. Je voudrais illustrer ici par un seul exemple — mais frappant — l'ampleur des conséquences prévisibles d'une politique qui refuse de rechercher systématiquement le plein emploi.

L'évolution technique dans le bassin minier du Nord — dont on connaît l'importance nationale — va entraîner une réduction des effectifs ouvriers d'environ 20.000 hommes dans les cinq ou six années qui viennent; à cela s'ajouteront, dans la même période, les effets du Marché Commun et ceux de l'utilisation du gaz de pétrole dans la sidérurgie, sans compter la diminution de l'emploi dans l'industrie textile, à la S.N.C.F., dans l'agriculture et dans diverses activités en voie de concentration (les incidents récents dont Fives-Lille a été le théâtre nous en donnent dès maintenant un aperçu significatif). Au total, dans un secteur géographique limité, on doit s'attendre

à une réduction de 80 à 100.000 nouveaux demandeurs de travail (auxquels il faudra ajouter les jeunes hommes démobilisés lorsque s'achèvera enfin la guerre d'Algérie). C'est donc 250.000 emplois au moins qui vont manquer dans deux départements français au cours des prochaines années. Faute de créer des occasions nouvelles d'embauche et de travail, on se condamne au sous-emploi permanent — au sacrifice des jeunes commençant une vie professionnelle sans espoir, dans le chômage et le déclassement social — à cette alléation ouvrière qui frappe les hommes dont l'horizon est partout bouché par les sinistres panneaux « pas d'embauche », conséquences de la civilisation du « travail-marchandise », du travail soumis à la loi de l'offre et de la demande, du travail plus éloigné que jamais d'une libération que notre siècle se doit cependant de lui assurer.

Et c'est bien pourquoi les hommes de gauche doivent placer en tête de leur programme le plein-emploi (concept économique qui traduit l'application en fait du droit au travail, concept social. Ils ne peuvent pas envisager avec indifférence la situation d'une classe ouvrière toujours menacée par le chômage, d'une classe ouvrière dont l'indépendance et la liberté sont toujours oblitérées par la crainte de la perte du gagne-pain (y a-t-il vraiment un droit de grève en période de sous-emploi?); ils ne peuvent admettre qu'une fraction des moyens de production reste stérilisée ou soit gaspillée, au seul service d'intérêts égoïstes ou privilégiés. (Applaudissements.)

Nous refusons aussi de considérer comme des instruments du développement économique les crises dites d'assainissement, parce qu'elles comportent toujours de graves souffrances sociales, et le non emploi de moyens de production disponibles.

Nous ne considérons jamais le travailleur comme un objet, comme un moyen de l'économie. Le travailleur est avant tout un homme, c'est-à-dire qu'il est, avec tous les hommes, la fin et le but de la vie sociale. Et cette conception correspond bien aux conquêtes récentes de la théorie économique car, s'il est vrai que l'école classique était fondée exclusivement sur les fonctions de production (ce qui lui interdisait finalement toute réaction utile en face des phénomènes de dépression et de crise), les écrivains modernes ont montré que la consommation, tout comme l'investissement, constituent les éléments actifs et moteurs des mécanismes économiques, ce qui réconcilie — comme toujours quand la pensée scientifique progresse, et là encore comment ne pas évoquer l'enseignement de JAURÈS? la technique et l'humanisme, que seuls de faux savants peuvent prétendre dissocier. (Vifs applaudissements.)

Notre politique économique est donc constructive et sociale. Elle est aussi éloignée de la sécheresse et de l'égoïsme des orthodoxies réactionnaires que des promesses vaines, verbales et toujours mensongères de la démagogie.

Je sais bien qu'on se vante, d'ores et déjà, d'un redressement financier qui offrirait, paraît-il, pour la suite, de brillantes perspectives économiques. Des analystes au cœur sec se penchent sur les indices et les statistiques, impatients d'y découvrir les preuves du succès des mesu-

res mises en œuvre à la fin de l'an dernier ; habiles à scruter les variations des prix, du commerce extérieur, des cours de l'or et aussi, bien entendu, des cours de bourse, ils estiment que nous sommes sur la bonne voie et que la reprise est assurée. Ils ressemblent à ces spécialistes qui connaissent le fonctionnement de tel ou tel organe, mais qui n'arrivent pas à prononcer un diagnostic valable, faute d'une vue d'ensemble ou faute d'une donnée simple — mais essentielle — dans le cas présent, faute de tenir compte d'un élément psychologique et humain — qui est, tout simplement, décisif.

Car, en définitive, de quoi s'agit-il ? D'une réadaptation de l'économie et du train de vie d'un pays, économie et train de vie déséquilibrés par des dépenses extraordinaires dans des domaines où, en aucun autre pays, on n'en consent d'équivalentes par rapport aux ressources. N'hésitons pas à le répéter, ce sont les guerres coloniales depuis la libération, c'est aujourd'hui la guerre d'Algérie qu'il faut payer. (Longs applaudissements.) Or, qu'ont fait nos médecins ? Par des mesures dont certaines sont techniquement valables, tandis que d'autres sont à la fois contre-indiquées et maladroites, ils ont tenté de faire payer par l'économie de ce pays (comme il le faut toujours à la longue) les dépenses de la guerre et du colonialisme ; c'est un mérite, reconnaissons-le, par rapport aux gouvernements et aux ministres qui prétendaient, en d'autres temps, que la guerre ne coûte rien et qu'on peut la poursuivre sans avoir à la payer (le plus illustre de ces thaumaturges vient de voir consacrer sa haute compétence économique et les services rendus à la cause de la vérité, par sa désignation au sein d'un Conseil de la Ve République — au titre, pourquoi pas ? de la pensée française). (Sourires.)

Le remède inventé par ses successeurs aux problèmes qu'il n'avait pas résolus, a consisté à faire peser le poids de la charge, non plus sur les plus favorisés, comme la Justice le demandait, mais sur la grande masse des salariés. L'opération revient à faire renoncer les salariés aux avantages, aux bénéfices — qu'ils pouvaient croire acquis — des progrès, de l'expansion, que nous avons connus depuis cinq ans, en grande partie grâce à leurs efforts.

La part du revenu national revenant aux salariés est rognée ; tel est, en bref, le sens de l'expérience en cours.

Dès lors (pourquoi ne pas le dire parce que c'est la vérité) la condition première et préalable du succès de cette expérience, le postulat sur lequel elle repose, c'est l'acceptation des salariés, c'est leur résignation, c'est leur soumission. Chaque fois qu'un ministre fait un pronostic sur l'avenir prochain de notre économie et sur le succès de l'entreprise actuelle, il serait pour le moins honnête qu'il dise : ceci ou cela se produira, si l'acceptation, si la résignation et la soumission des salariés se confirment et se prolongent.

Et voilà pourquoi, lorsque les salariés font mine de s'impatienter, l'alarme règne au camp de ceux qui ne connaissent pas d'autre moyen de faire payer la guerre d'Algérie que de pressurer les moins favorisés. Nous l'avons vu ces derniers jours. Nous le verrons encore. Et si, comme c'est possible, la menace d'un réveil populaire

se précise un jour, alors, le parti de la guerre à outrance n'hésitera pas à user de la contrainte et, bientôt, de la force, pour étouffer les revendications. Hier, c'était la menace de réquisition. Demain, ce sera celle des mitraillettes. Nous avons donc raison d'avertir, depuis des mois et des années, que la poursuite de la guerre et le fascisme ne sont qu'un seul et même péril. (Applaudissements prolongés.)

* *

Et nous n'avons pas lieu d'être surpris que les adversaires de la guerre et du fascisme soient, chaque fois, dénoncés et attaqués avec fureur comme le furent leurs anciens, et de tous temps ; comme Jean JAURÈS le fut, tragiquement.

Mais si des calomnies ignobles, un certain jour d'août 1914, transformaient un imbécile en assassin, si, au moment même où JAURÈS s'écroulait, l'Europe était précipitée, par la coïncidence la plus propre à frapper l'imagination, dans le chaos meurtrier qu'il avait tant redouté, ni cela, ni d'autres déceptions plus proches de nous ne sauraient prévaloir contre l'espérance de l'humanité qui s'exprimait par sa voix.

Il est vrai qu'elles ont la vie dure, la haine, la bêtise, l'oppression, la guerre, vieilles fatalités de l'histoire, complices les unes des autres, depuis le commencement des âges, et toujours vivaces, et toujours acharnées à détruire, chaque fois le progrès accompli. L'optimisme même de JAURÈS ne les ignorait pas et son immense culture lui faisait connaître et comprendre l'attraction du scepticisme sur les égoïstes, la pente qui mène les malheureux à la résignation ; et les désenchantements et parfois les égarements d'une opinion victime des mensonges.

Le destin serait-il vingt fois contraire, cette sorte d'optimisme n'en serait pas atteinte, car elle incorpore la lucidité et garde la foi. Elle ne renonce pas à la raison et à la justice parce qu'on ne renonce pas à la vie et que, comme un paysan auquel on l'a souvent comparé, JAURÈS sait que la vie s'entretient de l'effort, chaque fois recommencé.

C'est avec cet optimisme-là, sans illusion et sans lassitude, qu'il analyse dans un discours célèbre le succès temporaire qu'il a connu d'un de ces spasmes chauvins et anti-démocratiques comme il en survient parfois dans les traverses de la France : **Vous y trouverez, dit-il, deux choses : une aspiration confuse vers un ordre meilleur et un acte de désespoir. Oui, la démocratie des champs et des villes est fatiguée de l'incohérence de l'impuissance actuelles : elle voit de l'anarchie partout... Seulement la démocratie oublie une chose, c'est qu'elle est la force et qu'elle peut être la lumière ; c'est qu'il dépend d'elle de restaurer le pouvoir central, organe nécessaire de la volonté nationale, instrument nécessaire d'une démocratie en travail, sans abandonner une parcelle de liberté.** Et voici la leçon : **C'est à nous de fatiguer le doute du peuple par la persévérance de notre dévouement.** (Applaudissements.)

L'optimisme qu'enseigne JAURÈS, c'est celui qui fati-

que l'adversité, de son éternel recours à la justice et à la raison, mais qui ne se fatigue jamais.

Et c'est pourquoi JAURÈS apporte à la démocratie une image où elle se retrouvera toujours.

Dans nos combats, elle reste présente, l'image de cet homme majestueux et mal vêtu, puissant et pensif, dont la conviction, plus encore que le talent et la culture, soulignent les amples périodes d'une éloquence insurpassée, dans la voix de laquelle résonne, comme les cloches

de Bâle qu'il a évoquées un jour, l'appel impérieux de la vérité; image dans laquelle s'unissent, par la communauté de leurs aspirations les plus hautes; la France des intellectuels et celle des paysans et celle des ouvriers; image vraie de la grandeur, que l'on réduit tant lorsqu'on veut la ramener à la force et lorsqu'il s'agit de la France.

L'optimisme de JAURÈS, c'est celui du courage. Du courage, dont il a dit : C'est de ne pas subir la loi du mensonge qui passe. (*Applaudissements prolongés.*)

J. PAUL-BONCOUR

Citoyennes, Citoyens,

Sur les instances de la Ligue, et parce qu'il s'agit de Jaurès, je romps le silence volontaire où je m'étais enfermé, soucieux d'obéir à la leçon de Bossuet qui, déroulant une de ces périodes somptueuses que Jaurès nous a restituées, disait que ses cheveux blancs l'engageaient à ménager les derniers restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint.

Je croyais avoir fait mon dernier discours pour la Ligue. J'en fais un ce soir sur Jaurès, et pour la Ligue encore, car, comme le disait si justement Emile Kahn, Jaurès a été l'étoile la plus éclatante, qui ait brillé au firmament de cette affaire Dreyfus, origine et fierté de la Ligue.

La Ligue m'a demandé, moins d'exposer la doctrine et l'action de Jaurès, aussi bien, Labrousse, Daniel Mayer, Mendès-France l'ont fait de façon remarquable, vos applaudissements répétés et justifiés l'ont assez prouvé, que d'évoquer les souvenirs personnels que j'en puis avoir.

Or, j'en ai un, inoubliable, et qui est la fierté de ma vie professionnelle : c'est le procès de son assassin.

Et, au moment où je prends la parole devant vous, voici que s'évoque dans ma mémoire le film, que nous avons tourné durant les longues audiences de mars 1919. Je me vois, comme vous le rappelait tout à l'heure Daniel Mayer, au banc de la partie civile, avec Ducos de la Haille et Le Trocquer. L'interrogatoire s'est déroulé. Pas très poussé, pas plus que ne l'avait été l'instruction. Retenu au front pendant quatre ans, je n'avalais pas pu la surveiller, et c'est pour cela qu'avec prudence j'ai commencé ma plaidoirie en disant : dans l'état actuel du dossier, je ne puis pas dire qu'il y ait eu des complicités dans l'assassinat de Jaurès. Et pourtant !

Puis les témoins se succédèrent.

Le premier de tous, le médecin légiste, le docteur Paul, nous avait décrit le petit trou rouge par lequel s'était écoulé le cerveau de Jaurès. Daniel Renoult vint ensuite. Déposition curieuse. Daniel Renoult dit qu'assis au Croissant, en face de la fenêtre, quelques instants avant l'assassinat, il avait vu un homme regarder par cette fenêtre ; il avait regardé avec attention ; puis il avait disparu. Et ce personnage n'était pas l'accusé. Daniel Renoult l'avait signalé, l'instruction n'avait pas suivi. Pas plus

d'ailleurs qu'elle ne s'était enquis de savoir ce que pouvaient avoir de consistant des bruits que m'avait rapportés un homme pas mythomane, d'un solide bon sens, les pieds enfoncés dans sa terre d'Auvergne, Alexandre Varenne, à savoir que, dans certains journaux de Berlin, l'assassinat avait été annoncé deux heures avant qu'il ne se produise ! (*Mouvements.*)

Puis, ce fut la foule des témoins, qui dura quatre audiences. Non seulement les amis, les familiers, les fanatiques de Jaurès, mais ses adversaires. Tout ce qui compte dans la politique, la littérature, dans l'art, dans la religion elle-même, vinrent s'incliner devant cette majesté royale abattue par le revolver de Villain. (*Applaudissements.*)

Les amis d'abord : Lévy-Bruhl, compagnon de Normale, l'ami de toujours, président de la Société des Amis de Jaurès, qui venait de se fonder. Il vint dire « Jaurès était un de ces hommes privilégiés comme la nature en produit très rarement. Sa tête, trouée par le revolver de Villain, était la plus extraordinairement meublée que j'aie connue. » Il nous parla des goûts et des préférences intellectuelles de Jaurès, de ses lectures, de ses auteurs préférés, les auteurs de la Grèce éternelle, Homère, Démosthène, et ces tragiques, Eschyle, Sophocle, dont les héros légendaires semblent avoir préfiguré la vie et la mort de Jaurès.

Je me rappelle, jeune député, avoir entendu dans les couloirs de la Chambre une discussion entre Clemenceau, Jaurès et Pressensé. L'un d'eux — je ne me rappelle plus lequel — dans son discours, avait rapporté un vers d'Eschyle, parlant de ce pauvre Ménélas qui ne pouvait se consoler de l'enlèvement d'Hélène, et il le traduisit ainsi : « Les statues de son palais ne savaient plus lui sourire. » Et tous les trois discutaient sur l'exactitude de la citation. C'est, je crois, un spectacle qu'on ne verrait plus dans la IV^e République, ni même dans la V^e ! (*Mouvements et vifs applaudissements.*)

Puis, ce fut Viviani, qui avait subi le choc de la Déclaration de guerre et de la mobilisation. Après quatre ans, il était encore tout remué par les émotions qu'il avait éprouvées dans ces conjonctures tragiques, lui, qui cachait une extrême sensibilité sous des dehors brutaux et même parfois grossiers. Viviani avait été séparé de Jaurès sur bien des points, mais il sentait remonter en lui la

vieille camaraderie de Parti, et, le cœur tout plein, il fit cette déclaration, importante par la personne qui la faisait et qui, dans les heures tragiques, avait senti battre le pouls de la France, à savoir que c'était sur la tombe de Jaurès que s'était faite l'union sacrée, quand Jouhaux avait déclaré : « La classe ouvrière répondra « présent » à l'ordre de mobilisation. » Ce fut d'une tombe muette, d'un message posthume, que monta l'appel à la Nation pour réclamer son union nécessaire. (Applaudissements.)

* *

Puis ce furent les adversaires : M. Denis Cochin — fils, frère, père, toute une lignée de bourgeois catholiques et conservateurs —, mais qui se souvenait que Jaurès, avec lui et Albert de Mun, avait protesté pour les Arméniens massacrés.

Ce fut M. Ribot, grand, solennel, un peu courbé, cheveux blancs, barbe blanche, qui avait été constamment l'adversaire de Jaurès. Il vint courber sa haute taille en souvenir de sa mémoire.

M. Ribot prouvait ainsi qu'il n'était pas rancunier, car Jaurès ne l'avait pas ménagé. Jaurès, voyez-vous, avait toutes les formes de l'éloquence. C'était l'éloquence même. C'était le dieu de l'éloquence, tel que, dans le premier volume de mes souvenirs sur la III^e République, j'ai pu, justement je crois, le comparer à Michel-Ange en disant que le perpétuel jaillissement de son génie lui faisait, à toute heure, en tout lieu, jeter ses constructions d'avenir qui, dans la splendeur du verbe, semblaient vivre de leur vie propre, comme Michel-Ange jetait ses sublimes bonshommes au plafond de la Sixtine. (Applaudissements.)

Mais ce lyrique savait aussi manier l'ironie. Je me souviens qu'un jour, à la tribune de la Chambre, dans une discussion avec M. Ribot, il lui dit : *Ah ! M. Ribot, on pourrait dire de vous ce que Socrate disait à Phocion : « O Phocion, tu es comme le cyprès, tu es haut et triste, mais tu ne portes pas de fruits. »*

Une autre ironie de Jaurès, qu'il n'a pas dite de la tribune, mais derrière une tribune qu'occupait Sembat dans une réunion publique. Sembat, un peu rossard, se souvenant que Jaurès avait été pour la participation et que lui était contre, sans demander l'avis de Jaurès, dit : « Ah ! citoyens, maintenant que l'unité est faite, la discipline joue ; on ne verrait plus des Briand, des Viviani quitter le parti. Tenez, le citoyen Jaurès qui est derrière moi, si on lui offrait un portefeuille, il le repousserait du pied. » Et Jaurès, se penchant vers son voisin, lui dit : « Il ne dit pas ce qu'il ferait avec ses mains. » (Applaudissements.)

* *

Les militaires vinrent venger Jaurès d'une des accusations les plus graves portées contre lui, et qui, de son propre aveu, avait armé le bras de son assassin. Cette accusation, c'était, à la veille de la guerre, d'avoir voulu désorganiser la défense nationale en combattant la loi

de trois ans. Les généraux ont répondu. C'était Sarrail, général républicain, qui, désobéissant presque au Grand Quartier Général, s'était refusé à évacuer Verdun. (Applaudissements.) C'était un ancien Major général du Grand Etat-Major. C'était enfin Messimy, deux fois ministre de la Guerre, qui le fut au moment de la mobilisation, et qui obtint du Grand Quartier Général la constitution de cette armée de Paris qui, sous les ordres de Gallieni, de Gallieni imitant Sarrail et désobéissant presque, fut jetée dans le flanc droit du général von Gluck et déclencha la bataille de la Marne. Messimy vint rendre publique une confiance, de laquelle j'étais depuis longtemps au courant. Rencontrant Jaurès au lendemain d'Agadir, dans les couloirs de la Chambre, il lui dit : « Eh bien ! Jaurès, nous avons fait tout ce que nous avons pu, nous avons évité la guerre ; mais tout de même, si elle avait éclaté, qu'auriez-vous fait ? Et Jaurès répondit : *Alors, j'aurais fait comme Gambetta et j'aurais parcouru le pays pour animer la défense nationale.* (Vifs applaudissements.)

Il n'a pu le faire, il est tombé lourdement sur le sol envahi, première victime de la grande hécatombe. Mais ces chefs, ces galonnés, ces généraux, rendaient hommage au patriote socialiste d'avoir vu clairement ce que serait la guerre, et comment on devait y faire face.

Prenez garde, avait dit Jaurès, *par suite de sa population, de son utilisation des réserves, alors que vous ne songez qu'à l'armée active, l'Allemagne vous attaquera par des forces considérables.* Et ce fut Charleroi, où nous fûmes attaqués par 34 divisions et 1.400.000 hommes, chiffre même qu'avait indiqué Jaurès !

Prenez garde, avait dit Jaurès, *grâce à ces masses, vous aurez des mouvements dont vous ne soupçonnez pas l'ampleur. Ce ne seront plus des groupements de corps d'armée, mais des groupements d'armées, où vous serez enveloppés d'une façon tragique.* Et ce ne fut pas seulement l'encouronnement du Luxembourg, ce fut le grand enveloppement par la rive gauche de la Meuse et l'envahissement de la Belgique. Et, de même que le jeune et maigre Bonaparte, avant la campagne d'Italie, montrait un point sur la carte et disait : « Je les battrai là. » Jaurès, plus massif mais aussi génial, à la Commission de l'Armée, avait montré sur la carte Hirson et Maubeuge comme points à fortifier pour faire face à cet enveloppement !

Prenez garde, avait dit Jaurès, *il est possible que, sous l'assaut de ces masses, vous soyez obligés de vous replier. Préparez le pays à cette éventualité. Il est capable de la supporter, comme il a supporté, en 1793, que Dumouriez remplisse de la sonnerie des cloches les forêts de l'Argonne.* Et ce fut la retraite de Charleroi jusqu'aux portes de Paris !

Jaurès avait dit : *Prenez garde, la guerre sera longue. Elle ne se réglera pas par quelques batailles, par quelques coups de foudre, par quelques éclairs, elle durera.* Elle a duré quatre ans, et, pour qu'elle finisse, il a fallu que l'Amérique nous apporte le concours de son matériel et de ses effectifs, et rompe l'équilibre des adversaires face à face dans des tranchées, dont ils ne sortaient que pour des offensives inutiles et meurtrières !

Messimy avait raison de lui rendre cet hommage, qu'il avait prévu avec une précision hallucinante, par une divination extraordinaire, comment se déroulerait la guerre qui nous était imposée.

* * *

Une autre accusation avait aussi armé le bras de son assassin, de son propre aveu encore. On reprochait à Jaurès d'avoir de sa grande voix — Villain disait sa grande gueule — étouffé les plaintes de l'Alsace-Lorraine captive.

Ce sont des Alsaciens-Lorrains que nous avons amenés à la barre, Peirotès, maire de Strasbourg, et Wicky, qui avait passé deux ans en prison et deux ans en exil, Weill, député au Reichstag, engagé volontaire dès le début de la guerre, sous la foi du serment, ils vinrent dire leur communauté d'idées avec celles de Jaurès. Deux points les caractérisaient. Pas de guerre, pas de guerre de revanche, qui transformerait en nouveau champ de massacre les provinces disputées. Mais pas de renoncement ! Dès 1887, Jaurès écrivait dans la *Dépêche de Toulouse* : « La démocratie se perdrait si elle entraînait dans le monde la tête basse, si elle achetait son repos d'un morceau de terre française. »

On dira : c'était en 1887, à l'époque, Jaurès n'était pas socialiste. Après 1892, membre du parti socialiste, il écrivait dans cette même *Dépêche de Toulouse* : *La France ne peut pas renoncer à l'Alsace-Lorraine, car, quand bien même son cœur diminué pleurerait les enfants perdus, quand elle serait tentée de désertier sa propre cause, elle ne pourrait pas désertier la cause du droit universel.*

Et en 1896, non plus seulement socialiste mais par droit du génie devenu son chef incontesté, il disait à la tribune de la Chambre : *Ne croyez pas, lorsque nous affirmons notre haine de la guerre, que nous soyons résignés pour notre pays à la brutalité des faits accomplis. M. de Caprini a dit : « La nation allemande est rassasiée. » Nous disons, nous : « La France est mutilée. » Nous n'oublions pas la blessure profonde reçue par la patrie, parce qu'elle est en même temps une blessure profonde reçue par le droit universel des peuples. (Applaudissements.)*

Nous saisissons là la pensée maîtresse, la pensée profonde de Jaurès. Il n'étriquait pas la question d'Alsace-Lorraine dans un dialogue haineux entre la France et l'Allemagne. Il confrontait sa cause avec celle de la Pologne, de l'Irlande, des Arméniens massacrés, des terres irrédentes d'Italie, et il attendait leur libération d'une promotion de la démocratie en Europe, soit par l'évolution légale des institutions, soit par voie révolutionnaire.

C'est pour cela que, le jour de sa mort, au déclin prématuré de sa vie, Jaurès put contempler son œuvre, le cœur déchiré par la catastrophe imminente, mais la conscience tranquille. Tout était clair, humain. On parlait pour une guerre de défense et de libération, et qui ne serait que de défense et de libération. Et déjà les terres arrachées, les nations opprimées, se levaient de leur sépulchre, et voyaient dans le lendemain terrible l'espoir des résurrections prochaines. Puisque c'était la guerre, qu'au moins ce soit la dernière, et qu'on lui donne tout son sens révolutionnaire. Et, de la poitrine même des

prolétaires, pouvait monter sans crime contre l'humanité la prière impie et sublime de Mickewics : la guerre universelle, pour notre libération, donnez-la nous, Seigneur !

* * *

Voilà le film, qui s'est déroulé à la cour d'assises et que je vous retrace ce soir, parce qu'il rappelle les moments les plus pathétiques de la vie et de la mort de Jaurès. (*Applaudissements.*)

Ces déclarations, ces témoignages, cette oraison funèbre cent fois répétée, Léon Blum les a résumés d'un mot, disant : « Il était tout. Comme écrivain, c'était Chateaubriand et Hugo. Comme orateur, c'était Mirabeau et Bossuet. Comme historien, c'était Michelet. Comme philosophe politique, c'était Rousseau. »

Oui, Jaurès était tout cela.

Mais il était encore autre chose. Jaurès n'était pas l'homme simplement de son époque, ni même de son siècle. Dans sa vision de l'avenir, par ces dons prophétiques qui étaient en lui, il nous ramenait au lointain des âges, à ces prophètes bibliques, qu'il évoquait justement dans une de ses anticipations les plus hallucinantes.

Le 20 décembre 1911, Jaurès était à la tribune. La discussion du traité franco-allemand allait s'achever. Jaurès, qui avait parlé tout l'après-midi de la veille, parlait encore. A ce moment, on écoutait de longs discours, comme on n'en fait plus maintenant. Le soir tombait sur les verrières de la Chambre. L'esprit de Jaurès, lui, planait dans les hauteurs. Examinant d'un coup d'œil d'aigle le climat du monde, il tâchait de discerner les risques de guerre et les forces pacifiques qui pouvaient s'y opposer. Il prévoyait et il décrivait par avance les horreurs de la guerre :

Ce sera, dans les régions opposées, des collisions formidables et lentes, comme là-bas, celles qui se produisent en Mandchourie entre Russes et Japonais. Ce seront des masses humaines qui fermenteront dans la maladie, dans la détresse, dans la douleur, sous les ravages des obus multipliés. La fièvre s'emparera du monde. Le commerce sera paralysé, les usines arrêtées, les océans, traversés aujourd'hui en tous sens par le courant des fumées de leurs vapeurs, vides de nouveau et rendus aux solitudes sinistres d'autrefois.

Mais en même temps, Jaurès s'efforçait de discerner les forces pacifiques, qui pourraient s'y opposer, et, à la surprise de ses auditeurs, il allait les chercher jusqu'en Amérique. Qui donc, je vous le demande, alors que l'Amérique était si peu connue de nous, si lointaine, enfermée dans la doctrine de Monroe, avec qui, hors les effusions sentimentales de La Fayette et de Rochambeau nous n'avions que des relations d'affaires, qui donc pouvait penser qu'un jour elle traverserait les mers pour apporter à la France attaquée l'appont de ses effectifs et de son matériel, et rompre l'équilibre qui maintenait l'un en face de l'autre depuis trois années les deux antagonistes ? Cette Amérique, Jaurès en pressentait la possibilité :

Messieurs, nous ne connaissons pas, où nous ne connaissons que dans sa période la plus brutale, la vie du grand peuple américain et la conscience américaine. Nous

ne voyons en eux que les hommes des dollars, des milliards, des affaires, de l'obsession de l'or. On dirait, à certains signes, qu'ils commencent à dépasser cette crise, que les milliardaires, avertis, au sommet de leur magnifique fortune, du vide des horizons que ne remplit que le reflet de l'or, cherchent, avant de mourir, un aliment plus noble, qui n'est pas en surface puisqu'il creuse par dessous la période du dollar jusqu'aux sources profondes de la vie américaine, jusqu'à l'âme de ces puritains, qui s'étaient épris de l'enthousiasme des prophètes bibliques et qui avaient rêvé à leur façon d'une société de liberté et de justice.

Oui, Jaurès a tout prédit, même sa mort.

Le 12 juillet 1914, je fus prendre congé de lui : je m'apprêtais à partir pour le Loir-et-Cher, lui pour le Tarn où je devais lui succéder. Arrivé Square La Tour, devant cette maison où, depuis quarante ans, on n'a pas trouvé le moyen de mettre une plaque, rappelant qu'il a passé là les dernières années de sa vie et de son labeur, je suis monté au dernier étage dans son cabinet de travail. Tout tapissé de livres. Pas une œuvre d'art. Pas un moulage. Pas une photographie. Il n'en avait pas besoin, il portait tout dans son cerveau. De sa bonne grosse voix, où son Tarn natal mettait sa sonorité, il me dit : *Eh bien, Boncour, si vous aviez été des nôtres, comme vous devriez en être, comme vous en serez un jour, vous auriez été contre moi au Congrès de Paris.* Il venait en effet d'y avoir, au Congrès socialiste, la question de la grève générale pour éviter la guerre, qui avait opposé Guesde et Jaurès. « C'est vrai, lui dis-je, vous savez, Jaurès, l'admiration que j'ai pour vous, combien je vous suis. Mais j'avoue que, dans la circonstance, j'aurais suivi Guesde. Voyez-vous, je crains que la grève générale ne réussisse que dans les pays de démocratie, et soit étouffée dans les pays de dictature. » Rassurez-vous, me dit-il, *la presse n'a donné qu'une caricature de ma conception.* Et Jaurès, dans un dialogue, inoubliable pour moi, le dernier que j'eus avec lui, m'exposa son point de vue. Il m'expliqua qu'il subordonnait cette grève générale, ce qu'il appelait lui-même cet acte révolutionnaire, à la démonstration très nette du gouvernement responsable de la guerre. Et, pour qu'il n'y ait aucune équivoque, aucune obscurité, pas même celle de l'esprit un peu tortueux des diplomates, il ne voyait qu'une démonstration

de la responsabilité de la guerre : le refus de l'arbitrage. Ce n'était qu'en cas de refus de l'arbitrage qu'on devait déclencher la grève générale, contre le gouvernement qui le refusait.

Après m'avoir expliqué sa conception, il ajoutait — de quel ton, je ne l'oublierai jamais — *Ah ! voyez-vous, tout, tout faire pour éviter la guerre. Ce sera une chose affreuse. On nous tuera d'abord. On le regrettera peut-être après. Mais il sera trop tard !*

* * *

Ah ! oui, Jaurès, on t'a regretté. On t'a regretté dans la boue des tranchées, dans cette année 1917, où deux événements se produisaient, qui étaient capables de changer la face des choses : l'entrée en guerre de l'Amérique, et la Révolution russe, la première, celle qui disait « la paix sans annexion ni conquête », celle de ce pauvre Kerensky que les gouvernements de l'Entente ont si peu aidé en freinant les réformes hardies qui, peut-être, l'auraient maintenu au pouvoir. Ah ! que de ta main puissante, qui façonnait le monde, n'étais-tu là pour, à travers l'océan, reller les deux événements et peut-être abrégé la guerre !

On t'a regretté au lendemain de la victoire, quand les gouvernements et les diplomates étaient en train de saboter plus ou moins la paix autour des tapis verts. A ces hommes qui, pendant quatre ans, avaient subi toutes les souffrances, dont 1.500.000 étaient morts, on avait dit « C'est la dernière des guerres. Il y aura une organisation internationale qui les empêchera, où iront les pays attaqués, qui y trouveront du secours. Tout va changer ! Les féodalités vont être abaissées, le capitalisme va disparaître. Et, sauf la journée de huit heures donnée d'un trait de plume par le vieux Clémenceau, rien n'était changé ! »

Que n'étais-tu là pour rappeler de ta grande voix, amplifiée encore par le destin qui venait de se jouer, les promesses qu'on avait faites. Tu aurais empêché une classe ouvrière désabusée de se tourner vers l'Est. Elle serait resté en France !

Oui, Jaurès, on te regrette, et nous te regretterons toujours (*Applaudissements prolongés.*)



Daniel MAYER. — Je voudrais vous faire quelques très brèves communications :

1° Vous trouverez à la sortie, dans les couloirs, un livre aujourd'hui presque disparu, et qui est l'anthologie de Jean Jaurès, par Louis Lévy ;

2° On me prie de vous annoncer la création — sorte de survivance de l'ancienne Société tombée en désuétude des Amis de Jaurès — de la Société des Etudes Jaurésiennes ;

3° On me prie d'indiquer à ceux dont la période des vacances proches les amènerait dans cette région, qu'ils doivent faire un crochet pour voir, à Castres, l'exposition consacrée à Jaurès ;

4° La Ligue des Droits de l'Homme vous prie de ne pas oublier que demain, à 16 heures, à la Pelouse de Reuilly du Bois de Vincennes, se déroule une grande manifestation pour la défense de la laïcité ;

5° Enfin, je vous apprends que pour jeudi prochain, à la Mutualité, le Comité Maurice Audin, le Comité du Landy et la Ligue des Droits de l'Homme ont organisé une manifestation pour célébrer le deuxième anniversaire de la « disparition » de Maurice Audin.

En vous faisant ces communications qui, au fond, vous incitent à des formes diverses d'action, je n'ai pas le sentiment d'avoir franchi les limites qui pourraient nous séparer de la commémoration de Jean Jaurès. Sans doute, j'ai le devoir de vous remercier d'être venus. J'ai le devoir plus difficile et plus ingrat de remercier les auditeurs qui, dans l'amphithéâtre Descartes, ont entendu certes les orateurs, mais n'ont pas vu cette forme de génie de l'éloquence dont le président Paul-Boncour, après Michel-Ange, et par Jaurès, nous a fourni tout à l'heure le témoignage vivant. (*Applaudissements.*)

Je ne négligerai pas non plus les remerciements que l'on oublie généralement et que nous devons aux techniciens, à ceux qui ont assuré le service d'ordre, qui d'ailleurs n'est efficace que lorsqu'on n'a pas besoin de ses services à celle qui prépare le compte rendu sténographique.

En vous faisant ces communications d'action, je crois que nous sommes fidèles à l'esprit de Jaurès. Il ressort des discours que vous avez entendus, divers par les tempéraments, la forme et l'éloquence, unis dans la pensée qui n'est pas seulement de révérence ou de référence, que Jaurès était avant tout un homme d'action. Lorsque vous vous rappelez les belles images qu'il utilisait dans cette éloquence que nous évoquons tout à l'heure, vous savez qu'il les empruntait toujours à la nature, toujours à la forme mouvante de la nature. Lorsqu'il parlait de l'eau, ce n'était jamais de l'étang ou de la mer, c'était toujours du fleuve qui coule. Lorsqu'il parlait des arbres, ce n'était jamais du tronc desséché ou mort, mais toujours des rameaux qui montent et des bourgeons qui vont fleurir. Parce que son système, son style, son âme, n'étaient pas un système, un style, ou une âme statique.

Nous devons nous inspirer de son exemple, reprenant le mot de Léon Blum, non pas pour nous demander ce que nous devrions faire en nous substituant à lui, mais seulement pour nous demander ce qu'il eût fait s'il avait été à notre place, tant il demeure vivant en nous.

La conclusion, je la tirerai d'un article d'un journal de province, un des rares qui honorent encore la démocratie et le journalisme : dans *Paris-Normandie*, M. Pierre René-Wolf conclut un article sur Jaurès en disant :

« Même lorsque les grandes cloches de son éloquence ont cessé de fracasser l'air, il demeure encore, sensible à notre oreille, le battement de son cœur ». (*Applaudissements prolongés.*)

A propos de la récente menace de grève de la S.N.C.F.

Le droit de réquisition

Il n'est peut-être pas trop tard pour présenter quelques réflexions qu'inspire le procédé de la réquisition, dont le gouvernement a usé lors de cette grève de la S.N.C.F..., qui n'eut pas lieu.

Ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement agit ainsi pour éviter — ou essayer d'éviter — une grève des services publics. Briand déjà... Dans l'après-guerre, la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation en temps de guerre, a continué à être appliquée, parce que le Parlement a, en dernier lieu, prolongé pour une durée indéterminée (par la loi du 28 février 1950) le droit de réquisition en temps de paix.

Nous ne nous poserons pas aujourd'hui la question de savoir si cette solution facile constitue la meilleure synthèse possible entre le droit de grève, qui reste un principe reconnu et proclamé par la Constitution et ce que certains appellent « la continuité nécessaire du service public ».

Ce qui a inquiété cette fois-ci, c'est la référence curieuse, dans le décret de réquisition, à l'ordonnance du 7 janvier 1959 (portant organisation générale de la défense). Certes, dans la mesure où l'on vise spécialement l'article 45 de cette ordonnance, le gouvernement n'a pas fait un pas de plus. Car

l'article 45 confirme les pouvoirs dont le gouvernement dispose en vertu de la loi du 11 juillet 1938 et de la loi du 28 février 1950. Mais, la référence générale à cette ordonnance permet de craindre une utilisation générale du procédé de la réquisition. « La défense a pour objet d'assurer « en tous temps » et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population » ; c'est donc l'amorce d'un « glissement », d'une véritable militarisation des problèmes de la grève en temps de paix qui paraît s'opérer, quelles que soient les intentions exprimées ou supposées.

D'autre part, un facteur dangereux de permanence apparaît : car si « l'arrêté » qui a appliqué la réquisition à la S.N.C.F. a été rapporté, le « Décret » qui a autorisé cette réquisition, lui, n'a pas été abrogé — du moins au moment où ces lignes sont écrites. Pourquoi ? Doit-on en conclure que la S.N.C.F. est considérée « potentiellement » en état de grève et que l'arme juridique doit demeurer toute prête ?

Bref, la V^e République n'a pas innové en matière de réquisition. Elle lui donne une couleur nouvelle et l'aggrave.

Un important jugement

Le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand annule pour attaques racistes des élections municipales

Le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand a rendu, en son audience du 5 juin dernier, un jugement prononçant l'annulation des élections municipales de la commune de Bellerive-sur-Allier, qui mérite, à divers titres, de retenir l'attention.

L'affaire que le Tribunal a tranchée par ce jugement se présentait dans les conditions suivantes :

Au cours de la campagne électorale des dernières élections municipales à Bellerive-sur-Allier, le maire sortant de cette commune s'était laissé aller à de violentes attaques contre l'un de ses concurrents, un pharmacien de Vichy, israélite d'origine algérienne, et n'avait pas hésité à parler de citoyen « devenu Français que par la faveur du décret Crémieux », à user d'un certain nombre de qualificatifs péjoratifs concernant les israélites, leur soi-disant amour de l'argent, leurs défauts bien connus et même à évoquer les ghettos...

Bien entendu, il n'est pas besoin de souligner ce que de pareilles campagnes ont d'odieux et d'intolérable du point de vue humain, ni l'écœurement que l'on en ressent, surtout lorsqu'elles émanent d'un homme qui, même s'il a eu quelques difficultés avec sa fédération locale, est toujours inscrit au Sénat dans le groupe d'un parti politique de gauche.

Mais quelles pouvaient être juridiquement, sur le plan de la validité des élections — car ce maire avait tout de même été réélu par des électeurs sans doute peu difficiles — les conséquences de telles attaques ?

C'est le problème que le tribunal administratif avait à résoudre et dont il avait été saisi par le pharmacien de Vichy qui avait introduit un recours tendant à l'annulation des élections notamment « pour campagne électorale axée sur le racisme et l'antisémitisme. »

**

Le problème était, du point de vue strictement juridique, assez délicat à résoudre, car si la jurisprudence des juridictions administratives — Tribunal administratif en premier ressort et Conseil d'Etat en dernier ressort — est assez large pour admettre des motifs d'annulation des élections aux assemblées municipales ou départementales, lorsque ces motifs sont tirés de pressions administratives, d'intimidation exercée sur les électeurs ou de faits de corruption électorale, elle est au contraire beaucoup plus restrictive lorsqu'il s'agit de motifs d'annulation tirés d'abus de polémiques électorales, ce qui était le cas en l'espèce.

Les exemples d'annulation d'élections pour ce dernier motif sont assez rares et sont généralement limités à ceux où ces abus — bruits calomnieux ou diffamatoires répandus contre des candidats en vue de tromper les électeurs — ont constitué des manœuvres de dernière heure et ont été commis alors que les candidats n'avaient plus le temps d'y répondre.

Dans le cas des élections municipales de Bellerive-sur-Allier, le maire sortant avait même utilisé, pour ses attaques, le *Bulletin municipal officiel* de la commune de Bellerive, édité aux frais de la commune, et ce fait, à lui seul, aurait suffi — ce mode de propagande étant contraire aux dispositions du Code électoral — pour que le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand prononce l'annulation des élections, sans même à avoir à examiner les autres motifs de la requête introduite devant lui, lesquels étaient juridiquement superfétatoires.

Mais le Tribunal ne l'a pas voulu, et après avoir relevé l'infraction au Code électoral résultant de l'usage du *Bulletin municipal*, il a manifestement tenu à répondre au motif d'annulation tiré de « la campagne électorale axée sur le racisme et l'antisémitisme ». Le Tribunal l'a fait en ces termes :

« Considérant enfin qu'en se livrant à des attaques contre les origines, la race et la religion du réclamant, le sieur A... a méconnu les principes généraux du droit français tels qu'ils résultent en particulier du Préambule et des articles 2 et 4 de la Constitution de la République et de la Communauté du 4 octobre 1958. »

Désormais, par conséquent — et c'est le premier intérêt de ce jugement — des polémiques marquées de racisme et d'antisémitisme sont de nature à entraîner, par elles-mêmes, l'annulation d'opérations électorales lorsque leur auteur aura été proclamé élu.

**

Le second intérêt de ce jugement dépasse la matière du contentieux électoral.

Ce jugement rappelle que les campagnes racistes et antisémites sont contraires « aux principes généraux du droit français » et en particulier au Préambule et aux articles 2 et 4 de la Constitution de 1958.

Sans doute est-ce l'évidence même et il suffit de se reporter aux textes pour le constater.

Le Préambule de la Constitution de 1958 affirme que « le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'Homme » et porte référence au Préambule de la Constitution de 1946, lequel commençait par ces termes : « Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. »

On ne pouvait mieux exprimer la volonté de faire disparaître toute distinction de race, de religion ou de croyance.

L'article 2 de la Constitution de 1958 stipule, de son côté, que la France « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou

de religion », et, enfin, l'article 4 proclame que les partis et groupements politiques « doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. »

Mais il est des évidences qu'il est bon et sain, parfois, de rappeler et ce rappel n'était certes pas inutile en une époque où nous voyons renaître les manifestations d'un racisme et d'un antisémitisme que l'on croyait à jamais disparus avec l'occupation allemande.

**

Enfin — et c'est le troisième intérêt de ce jugement — en annulant les élections municipales de Bellerive-sur-Allier à raison notamment de ce que le candidat élu a porté contre un de ses concurrents des attaques contraires au Préambule de la Constitution, ce jugement affirme la *valeur juridique* du dit Préambule et des principes généraux qui y sont formulés.

Certes, bien que cela soit encore parfois contesté même par certains juristes, la grande majorité de la doctrine (Cf. professeur Pinto : *Éléments de droit constitutionnel*, 2^e édition, page 456; professeur Waline : *Note sur la valeur juridique du Préambule de la Constitution*, R.D.P. 1950, 691) et la jurisprudence du Conseil d'Etat (Cf. arrêts des 26 octobre 1945, 22 décembre 1950, 7 juillet 1950, etc.) reconnaissent la valeur juridique du Préambule de la Constitution en ce sens que les actes du gouvernement et les lois du Parlement ne doivent pas porter atteinte aux principes généraux qui y sont exprimés.

Mais l'originalité de ce jugement est d'imposer également aux *particuliers eux-mêmes* le respect de ce Préambule et de ses principes fondamentaux.

René GEORGES-ETIENNE

Vice-Président de la Ligue.

MANIFESTATIONS RACISTES

Alors que le pays commémorait l'anniversaire de la victoire sur le nazisme, des actes de vandalisme étaient commis à Paris contre le Mémorial du martyr juif inconnu, et dans la salle de projection d'un film antiségrégationniste.

La Ligue des Droits de l'Homme, émue et indignée de la recrudescence de manifestations violentes inspirées par la haine raciale,

Estimant que de telles explosions de haine déshonorent ceux qui s'y abandonnent et en rendent complices ceux qui les tolèrent,

Lance un pressant appel à l'opinion publique pour qu'en toutes circonstances elle marque effacement sa réprobation contre toutes les violences raciales et exige contre ceux qui s'en rendent coupables des sanctions exemplaires propres à en empêcher le retour.

(13 mai 1959.)

Les camps de " Regroupement "

Dans le précédent numéro des Cahiers, nous avons indiqué que nous avions demandé — désireux de rester strictement sur le plan humain, voire sanitaire — au ministre de la Santé Publique, au Délégué général du Gouvernement en Algérie et au président de la Croix-Rouge française, quelles mesures ils envisageaient de prendre en faveur des regroupés en Algérie.

Nous avons publié la réponse de M. A. François-Poncet, président de la Croix-Rouge française, et fait savoir que le ministre de la Santé Publique transmettait notre demande au Secrétariat général aux Affaires algériennes.

Nous attendions la réponse du Secrétariat général aux Affaires algériennes, quand nous avons reçu l'inconcevable lettre ci-dessous :

15 mai 1959.

Monsieur le Président,

M. le ministre de la Santé Publique et de la Population vient de me transmettre la lettre que vous lui avez adressée le 21 avril au sujet des centres de regroupement en Algérie.

Le Gouvernement répondra le cas échéant aux questions qui lui seraient posées dans l'une ou l'autre Assemblée du Parlement au sujet d'un problème dont il est grave — je vous l'écris comme je le pense — que certains puissent parler sans connaître tous les éléments du dossier.

Veillez, monsieur le Président, agréer les assurances de ma considération la plus distinguée.

Le Premier Ministre,
signé : Michel DEBRÉ.

Nous avons alors adressé à M. le Premier Ministre la lettre suivante :

Monsieur le Premier Ministre,

Paris, le 21 mai 1959.

J'avais adressé à M. le ministre de la Santé Publique une demande de renseignements sur ce qui pouvait être fait dans les centres de regroupement en Algérie. C'est le Comité Central unanime de la Ligue des Droits de l'Homme, qui comprend toutes les nuances de la pensée républicaine, qui m'en avait chargé.

Le ministre de la Santé m'a répondu, le 27 avril, que « cette question relevant des attributions du Secrétariat général aux Affaires algériennes », il transmettait notre lettre à cette administration — ce qui prouve que ma demande ne lui paraissait pas insolite.

Vous m'avez depuis lors adressé une lettre, en date du 15 mai, dont vous me permettez de m'étonner.

Comme vous le faites vous-même « je vous l'écris comme je le pense » : l'usage pour une organisation aussi ancienne et ayant une autorité morale aussi grande que celle de la Ligue des Droits de l'Homme, de s'enquérir auprès des membres du Gouvernement, ne me paraît pas devoir susciter une réponse du ton que vous employez. Cet usage est constant, la période de l'occupation a été la seule durant laquelle il a été interrompu. Plutôt que de vous attacher à la forme, vous devriez, dans l'intérêt même de la politique qui est la vôtre et que je me défends de juger en tant que président de la Ligue, apaiser les alarmes de ceux qui vous interrogent.

Veuillez agréer, monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,
Daniel MAYER.

LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE

En 1947, le Congrès de Clermont-Ferrand adoptait à l'issue d'un débat sur la défense des libertés le texte suivant :

Le Congrès propose que les méthodes et les procédures de l'Administration soient profondément transformées :

1° Par la création d'un Service des Libertés individuelles qui, d'une part, veillerait au respect des libertés et des droits des citoyens, et notamment à l'exécution des décisions de justice rendues contre l'Etat; qui, d'autre part, proposerait les réformes nécessaires pour garantir les libertés dans l'ensemble des services publics.

2° Etc..

Cette motion était reprise en 1951 par le Congrès d'Amiens, réclamant :

Comme l'avait demandé le Congrès national de la Ligue de 1947, « la création d'un Service des Libertés individuelles, dépendant de la présidence du Conseil, qui, d'une part, veillera au respect des libertés et des droits des citoyens et, d'autre part, proposera les réformes nécessaires pour les garantir dans l'ensemble des services publics. »

Le décret publié au Journal officiel du 10 juin dernier définissant la mission et les pouvoirs de la Commission de Sauvegarde des Droits et Libertés individuels, réalise-t-il la réforme réclamée par la Ligue il y a douze ans ?

La Commission a désormais pour mission :

De constater, sur l'ensemble du territoire français, les atteintes qui pourraient être portées aux droits de l'homme et du citoyen, aux libertés individuelles et aux garanties accordées à la défense, et d'en faire rapport au premier ministre.

Les autorités civiles, militaires et judiciaires sont tenues de fournir à la Commission tous renseignements et explications et de lui communiquer, à la demande de son président, tous documents qu'elle estime nécessaires.

Le président et les autres membres de la Commission, ceux-ci munis d'un mandat écrit du président, ont accès en tout temps dans les lieux où des individus sont détenus ou retenus, même administrativement, ou dans lesquels il est procédé à des enquêtes, interrogatoires, auditions ou confrontations. Le président peut, par mandat écrit, désigner pour une mission particulière un représentant qui dispose des pouvoirs prévus à l'alinéa précédent.

L'usage et la réalité des pouvoirs de la Commission répondront ultérieurement à cette question.

APRÈS L'ASSASSINAT DE M^o OULD AOUDIA

Dans l'impossibilité de participer au meeting d'information et de protestation organisé, vendredi 29 mai, par le Comité Maurice Audin, le Centre d'Information et de Coordination pour la défense des Libertés et de la Paix, le Comité de Vigilance universitaire et le Comité des Etudiants anticolonialistes, à l'occasion de l'assassinat de M^o Ould Aoudia et des menaces contre ses confrères,

La Ligue des Droits de l'Homme a adressé aux organisateurs un message dont voici des extraits :

« Sur le plan moral et humain, la Ligue est entièrement d'accord avec la protestation que vous entendez formuler contre l'assassinat de M^o Ould Aoudia et contre les menaces dont sont l'objet les avocats défenseurs des étudiants algériens et, d'une manière générale, de ceux qui n'acceptent pas la poursuite de la guerre d'Algérie et moins encore l'utilisation de méthodes que notre civilisation devrait mettre hors la loi.

« Si elle avait eu la possibilité d'être présente, nul doute que son représentant eût également élevé, avec de nombreuses autres organisations, une protestation contre l'interdiction faite d'exposer la dépouille mortelle d'un avocat à la Cour d'Appel de Paris, victime d'un assassinat.

« Nous souhaitons que, dans l'ordre du jour que vous ferez adopter par l'Assemblée de la Salle des Horticulteurs, vous exigiez que toute la lumière soit faite sur un tel meurtre, et que vous réclamiez, comme la Ligue n'a jamais cessé de le faire, que les conditions d'exercice de la défense soient sauvegardées par tous les moyens qu'un Etat démocratique doit mettre à la disposition du Barreau. »

(29 mai 1959.)

LA SAISIE DU LIVRE « LA GANGRÈNE »

La Ligue des Droits de l'Homme dénonçant inlassablement les atteintes à la liberté d'expression s'élève une fois de plus contre la saisie d'un livre.

S'agissant de « La Gangrène » qui précise des faits très caractéristiques dont la nature a été dénoncée naguère par plusieurs membres du gouvernement, elle demande solennellement au Garde des Sceaux l'ouverture d'une enquête sur les agissements ainsi signalés.

(19 juin 1959.)

NOS INTERVENTIONS

L'affaire Liechti

Nous avons publié dans le dernier numéro des Cahiers notre intervention en faveur d'Alban Liechti et la réponse très dure du ministre des Armées.

Depuis lors, Liechti a comparu devant le Tribunal militaire d'Alger et a été, pour la seconde fois, condamné à deux ans de prison.

Nous avons alors adressé au ministre des Armées la requête qu'on va lire.

Paris, le 11 juin 1959.

Monsieur le Ministre,

C'est après avoir longuement hésité que nous nous adressons à vous une fois de plus pour vous demander d'apporter une solution au cas Alban Liechti.

Nous déplorons autant que vous l'exploitation scandaleuse qui a été faite de cette affaire à des fins politiques. Alban Liechti en est et en reste la première victime. Nous ne partageons pas les convictions de ce jeune garçon, mais on ne peut nier ni sa bonne foi, ni son courage.

Il s'est mis en infraction avec la loi, il a été condamné comme la loi l'exigeait et la rigueur de la condamnation doit faire réfléchir ceux qui seraient tentés de l'imiter.

Nous ne vous demandons pas de le gracier et de l'affecter, pour terminer son service, à une unité stationnée dans la métropole; nous vous demandons seu-

lement de suspendre sa peine et de prendre à son égard une mesure analogue à celle qui a été décidée en faveur des fils de martyrs de la Résistance qui refusaient de servir sous les ordres du général Speidel. Des unités françaises sont en service au Tchad et en Mauritanie; ce ne sont pas des unités privilégiées. La rigueur du climat, l'éloignement de la métropole, une certaine insécurité y rendent le service aussi dur qu'en Algérie. Alban Liechti, qui s'est montré bon soldat dans la métropole, qui a eu devant le tribunal militaire une attitude digne et sans forfanterie pourrait y être mis à l'épreuve. Une telle décision apporterait un apaisement à ceux qui n'approuvent pas l'attitude de ce garçon, mais que son sort a émus et mettrait fin à la campagne menée autour de cette affaire et qui, dans certains milieux, ne porte que trop.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre l'assurance de notre haute considération.

Le Président,
Daniel MAYER.

L'annistie des parlementaires malgaches

On se rappelle l'action menée par la Ligue en faveur des parlementaires malgaches condamnés à la suite des douloureux événements de 1947.

Nous avons obtenu d'abord qu'ils subissent leurs peines dans des conditions moins rigoureuses. Puis, des mesures de clémence étant intervenues, ils ont été libérés, mais astreints à résider dans la métropole.

La Ligue est intervenue à nouveau quand le Parlement, en mars 1958, a été saisi d'un projet d'annistie.

Le 11 décembre 1958, nous avons demandé au Gouvernement d'ordonner cette annistie par décret.

Le ministre de la France d'Outre-Mer nous a répondu, le 29 décembre :

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une mesure de cet ordre ne peut être prise par le chef du Gouvernement dans la limite des pouvoirs qui lui sont confiés par l'article 92 de la Constitution. En tout état de cause, depuis la création de la République malgache, le 14 octobre 1958, il n'est plus possible de prendre des décisions dans une matière de cette importance relevant normalement de l'Etat malgache.

Nos notes de presse ayant laissé entendre que le Gouvernement malgache considérait que la question était du ressort du Gouvernement français, nous nous sommes alors adressés à M. Tsiranana, Président de la République malgache.

Paris, le 29 mai 1959.

Monsieur le Président et cher ami,

Permettez-nous d'appeler votre haute attention sur l'intérêt que porte la Ligue des Droits de l'Homme aux parlementaires malgaches condamnés à la suite des tragiques événements de 1947 et sur le désir qu'elle a maintes fois exprimé de les voir bénéficier d'une annistie.

Lors d'une récente démarche, le gouvernement français nous a fait savoir qu'il ne se jugeait pas en droit de prendre une décision dans une question de cette importance et que le droit d'annistie précédemment

détenu par la République française était aujourd'hui transféré à la nouvelle République malgache.

Nous partageons entièrement cette manière de voir et nous pensons que l'abandon de ce droit entraînerait pour la jeune République une perte certaine de prestige.

C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas renoncer à un droit que vous tenez de la Constitution et de prendre dans le cadre de l'Etat malgache les mesures qui rendront à MM. Raseta, Ravoahangy et Rabemananjara la plénitude de leurs droits de citoyens.

Veuillez agréer, monsieur le Président et cher ami, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,
Daniel MAYER.

A la suite d'un entretien, en date du 13 juin, entre le général de Gaulle et M. Tsiranana, le communiqué suivant a été publié :

« En vertu de la Constitution qui a institué la Communauté, il appartient au gouvernement malgache de régler la destination de ceux de ses ressortissants qui ont été condamnés pour des délits relatifs au statut antérieur de Madagascar. »

Il a été depuis annoncé officiellement que MM. Rabemananjara, Raseta et Ravoahangy jouissaient désormais d'une liberté complète et pouvaient, s'ils le désiraient, se rendre à Madagascar et y reprendre leur activité politique dans le cadre des lois.

Cependant, M. Raseta, qui avait cru pouvoir s'embarquer pour Madagascar, a été arrêté à Djibouti le 8 juillet, sur ordre du Gouvernement français et ramené à Grasse où il est en résidence surveillée.

L'affaire Gudefin

Paris, le 28 avril 1959.

A Monsieur le ministre des Armées,

Nos collègues de Saône-et-Loire ont été vivement émus par le drame qui, le 12 octobre dernier, a coûté la vie à une jeune fille de vingt et un ans, M^{lle} Gudefin, et par le fait que le responsable de ce drame, le maréchal des logis de gendarmerie Bouhédec, n'a été l'objet d'aucune sanction.

Le Comité central de la Ligue, après examen de l'affaire, m'a donné mission de vous en saisir.

Le 12 octobre dans la soirée, M. Raoul Maréchal, ancien combattant d'Algérie, deux fois blessé, rentrait à Louhans, par la route nationale 472, au volant d'une voiture 2 CV Citroën, qu'il avait achetée à Alger et qui était immatriculée 92. Il ramenait chez elles deux jeunes filles, dont M^{lle} Gudefin, qui avait pris place à l'arrière de la voiture. Après un bref arrêt où la voiture était restée feux allumés, il roula depuis quelques

mètres quand une fusillade éclata derrière lui. Se croyant attaqué, et la jeune fille ayant été blessée, il accéléra pour chercher du secours. S'arrêtant au hameau des Grands-Chemins, il fut rejoint par la voiture qui le poursuivait et d'où l'on avait tiré, une 4 CV appartenant personnellement au gendarme Viarache, accompagnant le maréchal des logis Bouhédec. M^{lle} Gudefin agonisante fut transportée dans une clinique de Louhans où elle mourut peu après son admission. Les deux autres jeunes gens furent retenus jusqu'au lendemain matin.

Sur plainte de la famille Gudefin, une information judiciaire a été ouverte; elle est actuellement en cours. Mais parallèlement une enquête administrative nous semble s'imposer.

Il ne paraît pas douteux que le maréchal des logis a manqué de sang-froid. La voiture de M. Maréchal, qui circulait normalement phares allumés, n'avait rien d'une voiture suspecte. Il a suffi que le gendarme constate que la voiture portait le numéro 92 et qu'il croie

voir des « têtes bouclées » pour qu'il fasse usage de son arme. Or il n'y a jamais eu d'attentats terroristes en Saône-et-Loire et il n'y a pas d'éléments nord-africains à Louhans. La gendarmerie n'était pas sur le qui-vive et la psychose de peur ne s'explique pas.

Nous ne voulons pas hasarder une hypothèse qui serait de nature à inquiéter l'opinion : y aurait-il dans la gendarmerie des éléments qui pensent qu'on ne risque rien à tirer sur des Nord-Africains ?

Tout se passe cependant comme si le maréchal des logis n'avait rien fait que de normal. Six mois après cette lamentable erreur, il n'a été frappé d'aucune sanction et exerce toujours ses fonctions au même poste.

C'est pourquoi nous avons cru devoir vous saisir de cette affaire et vous demander une enquête approfondie sur les circonstances de la mort de M^l^h Gudefin.

Nous intervenons à nouveau pour que cette information, qui dure depuis plusieurs mois, soit enfin close et qu'un jugement soit rendu rapidement.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,
Daniel MAYER.

.*

Nous avons reçu la réponse suivante, datée du 9 juin :

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le sous-officier dont il s'agit fait actuellement l'objet d'une information judiciaire, du chef d'homicide involontaire. Il est évident que jusqu'à ce que la justice se soit prononcée sur la culpabilité éventuelle de l'intéressé, aucune action disciplinaire ne saurait être entreprise à son encontre.

Je vous signale d'autre part que le maréchal des logis chef Bouhédec a été muté, le 11 avril 1959, dans une autre brigade, dans l'intérêt du service.

L'affaire Ferri

Paris, le 13 mars 1959.

A Monsieur le Président de la République,

Nous avons l'honneur d'appeler votre haute attention sur la situation tragique de René-Louis Ferri, condamné le 2 octobre dernier à cinq ans de prison, par la Cour d'assises de l'Isère, pour vol avec effraction et qui nous paraît digne de toute votre clémence.

René-Louis Ferri est un tout jeune garçon; il a été condamné le jour même de ses vingt et un ans. Sa pitoyable histoire est celle de trop d'enfants de familles pauvres; la mère est morte, le père est un alcoolique; à huit ans, le jeune garçon est recueilli par les religieuses de la Trinité, qui le gardent jusqu'à quatorze ans. La Mère supérieure a fait un long voyage pour venir témoigner au procès.

« Cet enfant, déclare-t-elle, ne nous donna que des satisfactions. Il était studieux, travailleur et doux. Nous le recevions souvent encore en notre maison, il y venait comme chez lui, d'ailleurs (baissant le ton) il n'a jamais eu d'autre toit. »

A quatorze ans, il entre en apprentissage et son patron dépose aux assises :

« J'aimais beaucoup ce jeune garçon, docile, appliqué, aimant son métier. Il serait resté chez moi toute sa vie, s'il avait voulu. »

Mais un jour, sans travail, sans pain, sans toit, il vole cinq cents francs. Et c'est dans une maison de redressement qu'il rencontre un mauvais garçon, Vandromme. Vandromme cambriole une bijouterie, Ferri est présent. Pous s'assurer son silence, Vandromme lui donne une montre. Ferri, épouvanté, porte aussitôt la montre au directeur de la Maison de redressement, raconte tout et Vandromme est arrêté. L'instruction établit que Ferri n'a pris qu'une part épisodique au cambriolage et le juge le met en liberté provisoire.

C'est alors qu'il est appelé à faire son service militaire. Il était incorporé depuis un an et servait en Allemagne quand il a été convoqué devant la Cour d'assises. Il a comparu librement.

Que pensaient de lui ses chefs ?

Le capitaine commandant la compagnie où sert Ferri a fourni les renseignements suivants :

« Nous avons eu l'impression que la jeune recrue qui nous arrivait trouvait ici une sorte de famille, celle qu'il n'a jamais eue.

Elle se fit remarquer par sa discipline, son ardeur à vouloir bien servir.

En peu de temps, utilisant ses moyens, nous en avons fait un technicien radio. A cette heure, après un an d'études spécialisées, nous nous apprêtons à le diriger sur un centre où il sera breveté.

Ferri en manifeste une grande satisfaction. Il veut rester dans l'armée, s'y créer une situation, il fera un excellent grade.

Le soldat Ferri aurait pu recevoir depuis plusieurs mois les galons de caporal. Il a refusé. Après, a-t-il dit, que mon affaire soit réglée. »

On attendait un acquittement. Ferri fut condamné à cinq ans de prison. Militaire, il était en permission. Son défenseur put obtenir une prolongation, puis son transfert à l'hôpital militaire Desgenettes, à Lyon, où il se trouve encore.

Tous les magistrats qui ont connu l'affaire, tous les chefs sous les ordres de qui il a servi, veulent le sauver.

Vous seul pouvez le faire en le grâçant, en le rendant à l'armée où il saura se bien conduire.

Le Président,
Daniel MAYER.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Paris, le 28 mai 1959.

Monsieur le Président,

Vous aviez attiré récemment l'attention de M. le Président de la République sur la situation de M. René-Louis Ferri, condamné le 2 octobre 1958 à cinq ans de prison par la Cour d'assises de l'Isère pour vol avec effraction.

Je suis heureux de vous apprendre que par décret en date du 22 mai 1959, M. Ferri a bénéficié de la remise conditionnelle du reste de l'emprisonnement.

Il a été demandé par ailleurs à M. le Ministre des Armées, en raison de la participation minime de l'intéressé aux faits ayant motivé la condamnation et des appréciations de ses supérieurs hiérarchiques, de bien vouloir examiner la possibilité de le maintenir dans un corps analogue à celui où il servait avant sa condamnation, et de lui éviter l'envoi dans un bataillon disciplinaire.

Veillez agréer...

Pour un officier algérien

Paris, le 9 février 1959.

A monsieur le ministre des Finances,

Nous avons été saisis, par un officier retraité, d'une requête qui nous paraît justifiée et sur laquelle nous avons l'honneur d'appeler votre haute attention, le dossier vous ayant été adressé le 17 janvier par la Trésorerie générale de T... et étant actuellement soumis à l'examen de la direction de la Comptabilité publique.

M. B..., d'origine algérienne, a servi dans l'armée française comme officier. Il a pris sa retraite après trente ans de services, il est chevalier de la Légion d'honneur et a fixé sa résidence à T... Il est titulaire d'une pension et d'un titre d'allocation pour charges de famille. Il est, en effet, père de six enfants mineurs qui sont élevés à Oran. Or, ces allocations ont été calculées par la Trésorerie générale au taux prévu pour les travailleurs salariés musulmans dont les enfants sont restés en Algérie. Bien plus, les allocations lui

ayant été servies jusque-là au taux normal, il est invité à rembourser une somme de 180.462 francs à titre de trop-perçu.

Nous ne pouvons que nous étonner d'une pareille décision. M. B..., officier qui a servi la France pendant trente ans n'est-il pas un Français « à part entière » et un officier comme les autres?

Une mesure comme celle qui a été prise à son égard n'est pas seulement une injustice, c'est une maladresse.

Nous vous demandons de donner à la Trésorerie générale de T... les instructions utiles pour que M. B... perçoive les allocations versées à tout officier français retraité, sans distinction de race ou d'origine.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,
Daniel MAYER.

A la suite de notre démarche, M. B... a obtenu entière satisfaction.

LA DÉFENSE LAIQUE

Le Comité Central de la Ligue s'est réuni le 1^{er} juin, et a répondu favorablement à l'appel du Comité National d'Action laïque.

Le Comité Central ne saurait trop attirer l'attention des responsables des Sections de la Ligue sur les paragraphes de la circulaire que le Comité National d'Action laïque a adressée à ses différents responsables départementaux, concernant l'action à mener et l'éventuelle organisation de manifestations.

Afin de permettre une coordination des efforts, les membres des Bureaux des Sections de la Ligue sont priés de se mettre en rapport avec l'organisation correspondante, dans leur commune ou leur département, du Comité National d'Action laïque. La participation de la Ligue à ce Comité ne sera d'ailleurs que la poursuite de la lutte qu'elle n'a jamais cessé de mener en faveur de la laïcité.

LA LIGUE ET LA SITUATION INTERNATIONALE

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni en séance plénière le 21 juin 1959, exprime fortement le vœu que les grandes nations qui se flattent de diriger le monde examinent en commun et avec la sincère volonté d'aboutir à des solutions raisonnables et équitables, tous les problèmes qui les opposent dangereusement. Il tient pour indispensable la réunion de la Conférence au Sommet et exprime l'espoir que la Conférence de Genève dont il déplore l'interruption, saura, lors de la reprise de ses séances, surmonter les hostilités systématiques et réduire les désaccords fondamentaux, en vue de préparer utilement la réunion des chefs d'Etat ou de Gouvernement.

Le succès de ces Conférences n'est concevable que si la volonté de paix l'emporte sur la volonté de puissance et si l'esprit de solidarité et d'entraide domine les nationalismes, les impérialismes et la rivalité des Etats ou des blocs qui les groupent. De telles dispositions permettront, avec le secours des imaginations créatrices, d'apaiser des conflits poussés au paroxysme comme celui de Berlin, de préparer l'unification de l'Allemagne sans que les relations internationales ou la liberté des individus ne souffrent aucune atteinte, de mettre un terme enfin, par des mesures de détente ou de désengagement à l'antagonisme de l'Est et de l'Ouest. Elles inciteront les nations qui disposent de la plus grande part des ressources mondiales, à venir en aide efficacement et sans contrepartie politique aux pays sous-développés. Ce faisant, les Gouvernements ne s'acquitteront pas seulement d'un devoir d'humanité, ils rendront évidente la valeur d'une civilisation dont la défense est si souvent invoquée d'une manière

dérisoire par les Etats totalitaires, tels l'Espagne franquiste, ou les zéloteurs des régimes autoritaires.

Le Comité Central estime que la France est appelée, de par sa vocation démocratique et sa position géographique, à jouer ce rôle de rapprochement, qu'elle y est vouée par le chiffre de sa population et les limites de sa puissance matérielle. Ses représentants à la Conférence de Genève ou à la Conférence au Sommet, serviront mieux sa cause, en s'efforçant à la conciliation, de concert avec la Grande-Bretagne, qu'en se raidissant dans une intransigeance obstinée.

Le Comité Central regrette que le Gouvernement s'inspire d'un nationalisme étroit et d'une fausse conception de la grandeur, au point de se dresser contre ses propres alliés. S'orienter vers l'arrêt des expériences nucléaires, la limitation de l'armement atomique et la réduction des armes conventionnelles, serait, tout bien considéré, plus profitable que les efforts de pénétration dans le Club atomique. Ce n'est pas une telle accession qui assurera la prééminence de la France, ni même, eu égard aux circonstances de fait, sa sécurité. C'est l'active fidélité à son idéal traditionnel de paix, de justice, d'indépendance et de liberté universelle qui servira vraiment son renom, son prestige et jusqu'à ses intérêts.

Le Comité Central croit devoir rappeler que le Gouvernement restera empêché de mener une politique extérieure de sagesse et ne jouira pas de sa pleine autorité aussi longtemps que durera la guerre d'Algérie.

" DE LA TORTURE "

Voix et Visages, bulletin mensuel de l'Association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance, organisation totalement apolitique, a publié dans la tribune libre de son dernier numéro, sous le titre « De la torture », l'article de Anne-Marie Bauer, qui a elle-même été torturée par la Gestapo. Nous croyons bon, étant donné la noblesse de sa pensée et l'élévation de son style, de publier ici cet article :

Souvenirs, souvenirs, à quoi serviraient les souvenirs s'ils n'aidaient à édifier l'avenir ?

Après la torture, je m'étais promis de ne plus me désintéresser des torturés, et combien, parmi nos camarades mortes et vivantes ont eu la même pensée !

Est-il besoin de préciser où j'en veux venir ? Faut-il expliquer longuement, lourdement, le problème que je me pose, que beaucoup d'entre nous se sont posé avant moi et avec plus d'acuité et de courage — problème si douloureux qu'au début je l'ai fui, j'ai essayé de le nier, n'en pouvant supporter l'idée.

Mais si nous nous enorgueillissons de la grandeur, de l'intelligence, de la noblesse d'un Français, d'une grande œuvre française qui fait rayonner notre pays, ne devons-nous pas ressentir tout aussi directement la faiblesse de certains (et, par « faiblesse », j'entends ce laisser-faire moral qui admet le renversement des valeurs essentielles).

« Être homme, écrit Saint-Exupéry, c'est se sentir responsable. C'est connaître la honte en face d'une misère qui ne semblait pas dépendre de soi, c'est être fier d'une victoire que les camarades ont remportée ». (Terre des hommes). Faisant allusion à la défaite de 1940, il précise encore : « Ainsi je ne me désolidariserai pas d'une défaite qui, souvent, m'humiliera. Je suis de France. La France formait des Renoir, des Pascal, des Pasteur,

des Guillaumet, des Hochedé. Elle formait aussi des incapables, des politiciens et des tricheurs. Mais il me paraît trop aisé de se réclamer des uns et de nier toute parenté avec les autres ».

Après cela, est-il possible de voir dans la protestation contre la torture une prise de position politique alors qu'il s'agit d'une question purement morale ? Nous ne savons pas, nous ne voulons pas savoir — mais faut-il fermer les yeux devant des actes qui ne tachent pas telles mains ou telles autres, mais toutes nos mains ? Ne faut-il pas savoir que lorsqu'un officier, à force de courage, de ténacité et de patience, réussit à répandre l'amour de la France dans quelque village d'Algérie, un autre, en trois jours, et sous prétexte d'efficacité, fera haïr son pays ?

Comment imaginions-nous la libération quand nous y rêvions, là-bas, en déportation ?

Pour moi, la porte s'ouvrait toute grande devant un uniforme français. Aussi l'idée qu'un officier français — n'y en eût-il qu'un seul — entre en bourreau dans une salle de torture, me paraît-elle intolérable : c'est vous, c'est moi qui entrons avec lui.

Que nos ennemis emploient de pareilles méthodes, c'est par là qu'ils sont nos ennemis. Notre victoire à nous doit être le contraire de cette barbarie.

Anne-Marie BAUER.